

American Academy Casablanca



Manuel de la Communauté

Année Scolaire 2022-2023

Mis à jour en Avril, 2022

Sommaire

Communiqués d'orientation	3
1. L'administration et le fonctionnement de l'école	4
1.1. La Direction de l'école	4
1.2. Le conseil exécutif/le conseil communautaire	4
1.3. Préoccupations et appels des parents et des élèves	5
1.4. Horaire quotidien de l'école et accès au campus	5
1.5. Communication entre l'école et les parents	6
1.6. Cadeaux pour les enseignants et le personnel	7
1.7. Fêtes	7
1.8. Cantine	7
1.9. Transport scolaire/Entrée et sortie des élèves	8
1.10 Bibliothèque de AAC, centre de copie	8
1.11 Modifications du Manuel Communautaire	9
2. Attentes de AAC vis à vis de ses élèves	10
2.1. Assiduité des élèves	10
2.2. Code Vestimentaire des élèves	10
2.3. Code de conduite des élèves	11
2.4. Directives technologiques	17
3. Evaluation Académique	21
3.1. Programmes de cours (Syllabus)	21
3.2. Notes académiques	21
3.3. Directives pour les devoirs	21
3.4. Promotion à travers les niveaux scolaires	22
3.5. Conditions d'obtention du diplôme	23
3.6. Conversion de note et calcul de la moyenne cumulative G.P.A	23
3.7. Test externe à AAC	24
3.8. Dossiers des élèves	24
3.9. Honnêteté académique	25
4. Vie estudiantine / familiale	27
4.1. Apprentissage par le service	27
4.2. Prix et Distinctions	27
4.3. Cérémonies de promotion et de remise des diplômes	27
4.4. Programme athlétique	29
4.5. Activités parascolaires	30
4.6. Excursions d'une journée / voyages d'apprentissage par le service	30
4.7. Opportunités de voyages internationaux	31
4.8. Assemblées	31
4.9. Événements et Productions scolaires	31
4.10. Santé des élèves	32
4.11. Gouvernement d'élève	36
4.12. Paiements, aide financière et bourses	36
4.13. Organisation parents-enseignants (PTO)	37
4.14. Objets personnels	37
4.15. Utilisation des images	37
5. Directives supplémentaires pour la Section Maternelle	37
Politique Linguistique de AAC	38
-Politique d'évaluation de AAC	40
-Politique d'inclusion et de besoins spécifiques de AAC	43
-Politique l'honnêteté académique de AAC	45
-Politique des admissions de AAC	49

Communiqués d'orientation

Mission

American Academy Casablanca offre une expérience scolaire américaine unique.

En participant à des programmes de la plus haute qualité, fondés sur des investigations et centrés sur l'élève, tous les élèves s'épanouissent en atteignant l'excellence personnelle et académique, deviennent des citoyens du monde multilingues qui s'adaptent et contribuent dans un monde en évolution rapide, et agissent en fonction de leurs valeurs pour avoir un impact positif sur ceux qui les entourent.

Vision

American Academy Casablanca a pour objectif d'être la première école internationale américaine au Maroc.

En mettant en œuvre un programme académique innovant et rigoureux dispensé dans un environnement sûr et axé sur l'élève, American Academy Casablanca encourage les élèves à découvrir leur passion pour l'apprentissage, à s'épanouir et à devenir des citoyens du monde responsables.

Valeurs fondamentales

- **Intégrité** - Être un exemple pour les autres en faisant preuve d'honnêteté et en défendant les principes éthiques et moraux.
- **Compassion** - Ressentir une profonde empathie qui mène au désir de servir là où il y a un besoin.
- **Respect** - Valoriser les sentiments et le bien-être de vous-même et des autres.
- **Responsabilité** - Être responsable de vos actions, assurer le suivi des tâches et des obligations, accepter les conséquences et être présent afin d'aider et soutenir les autres.
- **Excellence** - Toujours démontrer vos qualités les plus remarquables et donner le meilleur de vous-même.

Philosophie pédagogique

Notre philosophie pédagogique est simple : développer l'enfant dans sa globalité, tant sur le plan intellectuel que sur le plan émotionnel.

A American Academy Casablanca, nous estimons que:

- Les élèves apprennent plus efficacement lorsqu'on leur offre des possibilités d'exploration, de réflexion critique, de collaboration et de résolution de problèmes dans des situations authentiques, dans un environnement où ils se sentent à l'aise, stimulés et heureux.
- Progrès des pratiques pédagogiques efficaces à travers diverses activités ludique axée sur l'apprentissage par les projets et l'aboutissement à des approches d'enseignement et d'apprentissage basées sur la recherche.
- Nous répondons au mieux aux besoins des apprenants lorsque nous les comprenons en tant qu'individus et que nous les faisons se sentir accueillis et appréciés.
- La famille et la communauté doivent participer activement au soutien de l'apprentissage des élèves.
- L'apprentissage est un processus permanent.
- Une culture d'attentes élevées et de recherche de l'excellence personnelle et académique conduit à une meilleure réussite.
- L'apprentissage holistique englobe un équilibre entre les études, les arts et le bien-être physique, social et émotionnel.
- Chaque personne a des valeurs intrinsèques égales et qui intègre entièrement les différentes cultures, idées et pratiques qui renforcent notre communauté.
- En tant que communauté scolaire privilégiée et cultivée au Maroc, nous avons la responsabilité de faire notre part pour rendre le monde meilleur.

- Les origines diverses de la communauté scolaire et son sens de la mondialisation sont honorés et célébrés.
- Un environnement d'apprentissage riche et stimulant englobe des bâtiments d'une architecture raffinée, des espaces d'apprentissage flexibles, une utilisation active de la technologie et un climat de soutien, dans une atmosphère favorable et agréable.

Objectifs généraux

1. Mettre les élèves au défi grâce à un programme d'études accrédité au niveau international, basé sur les normes américaines qui est multidisciplinaire à l'école primaire et interdisciplinaire à l'école secondaire.
2. Aider nos élèves à trouver un but dans leur vie ainsi que leur donner le désir de contribuer positivement à la vie des autres.
3. Promouvoir l'apprentissage continu au sein de notre communauté scolaire tout en développant activement les compétences de nos professionnels ainsi que celui de nos élèves.
4. Former nos élèves à avoir la capacité de communiquer efficacement en anglais, français et arabe pour mieux réussir dans un monde multiculturel et mondialisé.
5. Établir un environnement sûr qui encourage des comportements responsables et éthiques afin de favoriser de bonnes relations interpersonnelles et intra personnelles.
6. Former des individus ouverts d'esprit qui peuvent affirmer leurs points de vue, tout en respectant ceux qui font de même.
7. Promouvoir l'esprit de American Academy Casablanca, accroître le sentiment d'appartenance et de fierté et relever les défis quotidiens.
8. Offrir aux élèves un programme d'études menant à une préparation adéquate afin d'accéder avec succès aux universités de leur choix.
9. Inculquer à nos élèves les valeurs d'intégrité, de compassion, de respect, de responsabilité et d'excellence.

1. L'administration et le fonctionnement de l'école

1.1. La Direction de l'école

Le directeur de l'établissement est responsable de tous les aspects du fonctionnement de l'école et est assisté par le directeur-adjoint. Les responsabilités de la direction sont déléguées à une variété de postes qui soutiennent le processus de prise de décision. Il s'agit notamment d'un directeur des admissions, d'un directeur administratif et financier et de divers postes, dont ceux des enseignants principaux, du doyen des élèves, du coordinateur sportif et du coordinateur du programme IB, entre autres.

Directeur de l'établissement /Directeur du lycée et collège - David Flaschberger (dflaschberger@aac.ac.ma)

Directeur adjoint /Directeur de la maternelle, du primaire - Sean Licata (slicata@aac.ac.ma)

1.2. Le conseil exécutif/le conseil communautaire

Le conseil exécutif est la plus haute autorité de l'école, elle prend toutes les décisions à long terme et est consultée quotidiennement par la direction de l'école. Le conseil exécutif se réunit périodiquement et entend également les appels de la communauté scolaire. Le conseil communautaire est constitué de parents, d'enseignants, d'élèves et de dirigeants et assiste le chef d'établissement dans le fonctionnement de l'école. Des élections sont organisées annuellement au mois de septembre afin que les différents groupes désignent leurs représentants.

1.3. Préoccupations et appels des parents et des élèves

Le premier point de contact pour toutes les préoccupations doit être l'enseignant de l'élève, avant de s'adresser à l'administration. Vous trouverez ci-dessous la procédure à suivre pour que les parents communiquent avec l'école en cas de problème :

1. Enseignant / Autre membre du personnel
2. Directeur de division / Directeur de zone
3. Directeur de l'école
4. Conseil exécutif (par écrit au directeur de l'école)

1.4. Horaire quotidien de l'école et accès au campus

Le campus de American Academy Casablanca est à la disposition des élèves, des enseignants ainsi que du personnel pour tout usage lié à la vie académique et étudiante et ce à travers la communauté de AAC. Les différentes zones du campus ont des horaires et des niveaux d'accès différents, qui sont décrits ci-dessous:

1. Le campus est ouvert du lundi au vendredi de 7h45 à 16h30.
2. Les cours se tiennent de 8 h 20 à 15 h 30 du lundi au jeudi et le vendredi de 8 h 20 à 12 h 15.
3. Les activités parascolaires se tiennent du lundi au jeudi de 3:30-4:30 PM, ainsi que les entraînements de nos équipes sportives qui durent jusqu'à 17h .
4. Les élèves doivent arriver sur le campus entre 8h et 8h15 tous les jours. Les élèves du primaire se rendent dans leur section désignée. Les élèves du collège se rendent à leur premier cours et les élèves du lycée se rendent directement dans la cour centrale.
5. Les élèves doivent être récupérés selon les modalités suivantes :
 - a. Les élèves qui ne sont ni inscrits aux activités parascolaires ni aux équipes sportives doivent être récupérés au plus tard 10 minutes après la fin des cours.
 - b. Les élèves qui sont récupérés 10 minutes après la fin des activités parascolaires doivent attendre dans une zone d'attente désignée et surveillée.
 - c. Les élèves qui ne sont pas récupérés à la fermeture du campus seront laissés sous la surveillance d'un agent de sécurité en service, après une tentative d'appel téléphonique au parent/tuteur.
 - d. Les joueurs de Varsity et Junior Varsity font exception aux règles ci-dessus, comme indiqué dans la section correspondante de ce manuel..
6. Pendant le Ramadan, les cours se tiennent de 9h00 à 14h40 du lundi au jeudi et jusqu'à 12h15 le vendredi. Il n'y aura pas d'activités parascolaires ou d'activités sportives. Le campus sera ouvert de 8h40 à 15h00. Exceptionnellement, les entraînements sportifs peuvent être organisés pour les équipes pendant les saisons du tournoi, mais uniquement lorsque la direction principale détermine que l'entraînement du sport est absolument nécessaire durant cette période. L'horaire du campus pourrait également être modifié en raison de la pandémie de Covid.

Pour déposer et récupérer les élèves, il est attendu de tous les conducteurs qu'ils respectent nos consignes de sécurité et conduisent prudemment. Les élèves ne peuvent pas être déposés sur la route devant l'école, ils doivent être déposés et récupérés en toute sécurité dans les locaux de l'école.

Horaire des bureaux administratifs

Les bureaux administratifs sont ouverts à tout moment lorsque le campus est ouvert. Les élèves ne sont pas autorisés à entrer dans les bureaux sans autorisation spécifique d'un adulte. L'école dispose également d'horaires d'été pour l'administration.

Les classes

Les élèves peuvent entrer dans les salles de classe uniquement pendant les cours ou sous la supervision d'un enseignant ou d'un membre du personnel. Les élèves ne sont pas autorisés dans les classes lorsqu'une supervision appropriée n'est pas disponible. Les élèves ne sont pas autorisés à entrer dans la salle de travail des enseignants ou dans la salle des enseignants.

Visiteurs sur le campus

AAC veille à maintenir un environnement d'apprentissage sécurisé et efficace. Par conséquent, tous les visiteurs du campus doivent se conformer à la procédure suivante :

1. Toute personne qui n'est pas employée par AAC ou inscrite comme élève à AAC est considérée comme un visiteur sur le campus.
2. Les visiteurs du campus ne sont pas autorisés à perturber les cours ou toute autre partie du processus pédagogique, sauf lorsqu'ils font une visite guidée avec le directeur des admissions, qui doit obtenir la permission de l'enseignant pour visiter la classe. Les parents ne sont pas autorisés à se rendre dans la classe de leur enfant ou à rencontrer les enseignants sans avoir pris un rendez-vous au préalable.
3. À l'exception des événements scolaires spéciaux au cours desquels le campus est ouvert à la communauté scolaire ou au public, tous les visiteurs du campus doivent se présenter à la sécurité dès leur entrée, présenter une pièce d'identité et recevoir un badge d'accès au bureau ou au lieu spécifique de leur visite.
4. AAC se réserve le droit de refuser l'accès au campus.

1.5. Communication entre l'école et les parents

Les enseignants et les administrateurs de AAC croient en la valeur de la communication fluide entre l'école et les parents. Une communication de masse fréquente est envoyée sous forme d'e-mail et de lettres d'information. En outre, la communication individuelle peut également avoir lieu par téléphone, par e-mail, lors des réunions de parents, de plateformes de classe ou de conférences.

E-mail

Le mode de communication privilégié est l'e-mail via Renweb, le système d'exploitation de l'école. Toutes les communications de masse et individuelles sont envoyées par e-mail au compte enregistré sur Renweb au début de l'année scolaire. Il incombe aux parents de vérifier régulièrement leur compte de messagerie. Les informations envoyées par e-mail sur le compte enregistré dans Renweb sont considérées comme "lu" par les parents, que le parent ait consulté son e-mail ou non. De même, les parents peuvent écrire des e-mails à l'école et l'email sera traité dans un délai maximum de 24 heures. Parfois, afin de fournir une réponse appropriée, une enquête est nécessaire. Dans ce cas, un accusé de réception sera envoyé dans les 24 heures, ainsi que la date à laquelle le parent/élève peut s'attendre à une réponse ou une solution plus détaillée.

Appels téléphoniques

Les parents peuvent contacter les enseignants et les directeurs par téléphone en appelant le numéro de téléphone de l'école et en demandant d'être rappelés par le secrétariat de division. Un système de rappel est préférable car les enseignants sont généralement en cours et peuvent être difficiles à joindre. Les enseignants répondront aux appels téléphoniques dans les 24 heures suivant la réception du message.

Modifications des coordonnées

Les parents sont responsables de tenir l'école informée de tout changement des coordonnées de la famille. Veuillez contacter la direction de l'école par e-mail pour mettre à jour tout nouveau numéro de téléphone ou une adresse e-mail.

Bulletins

Les bulletins officiels sont envoyés régulièrement. Ils comprennent les dates importantes, les événements et les célébrations à venir. Les bulletins sont envoyés sur le(les) compte(s) e-mail(s) enregistré(s) dans Renweb.

Réunions des parents à la rentrée scolaire

Au début de l'année scolaire, chaque division organise une réunion avec les parents afin de permettre aux parents et aux enseignants de se rencontrer, de fournir des informations générales, d'informer sur les politiques de l'école, de discuter des directives et des attentes avec les parents et de leur donner un aperçu

des programmes académiques pour le niveau scolaire. Les parents d'élèves de tous les niveaux scolaires sont vivement encouragés à assister à ces réunions afin de recevoir des informations importantes sur le processus pédagogique de leur enfant.

Conférences parents-enseignants pour les rapports de progrès académique

Les conférences avec l'enseignant de votre enfant ont lieu officiellement deux fois par an. Les parents sont invités à rencontrer le(s) enseignant(s) de leur enfant concernant leurs progrès académiques et sociaux à AAC.. Les parents sont tenus d'y assister, et les conférences des niveaux 4 à 12 sont dirigées par les élèves.

Réunions de parent / tuteur individuelles

Parfois, les parents peuvent demander des réunions avec les enseignants ou les membres de l'administration de AAC. Ces réunions peuvent être organisées directement avec l'enseignant ou par l'intermédiaire du secrétaire de division afin de fixer un moment où l'enseignant est libre de ses obligations et disponible pour la réunion. Lorsqu'un enseignant a besoin de rencontrer un parent, il le contactera directement et établira un jour et une heure mutuellement convenus.

Les enseignants sont responsables avant tout de l'enseignement et de la supervision des élèves pendant les heures de cours; par conséquent, les demandes de rendez-vous non programmées ne sont généralement pas possibles.

Si un parent ne se présente pas à la réunion, elle sera reprogrammée une fois. Si un parent ne se présente pas pour une seconde réunion, les informations pertinentes seront envoyées par e-mail au compte enregistré sur Renweb et seront considérées comme "informées". Dans ces cas, une copie de l'e-mail sera placée dans le dossier de l'élève, et le directeur sera mis en copie.

1.6. Cadeaux pour les enseignants et le personnel

Les élèves et les parents sont encouragés à écrire des lettres de remerciement aux enseignants et aux personnels et à envoyer des copies à l'administration. Offrir des cadeaux coûteux peut influencer ou sembler influencer les décisions ou les actions professionnelles des membres du personnel. Par ailleurs, de nombreux élèves et parents ne peuvent se permettre d'offrir des cadeaux coûteux. Par conséquent, les élèves et les parents ne sont pas autorisés à offrir des cadeaux coûteux aux membres du personnel.

Les membres du personnel ne sont pas autorisés à accepter des cadeaux d'une valeur supérieure à 200 MAD ou son équivalent de la part des élèves ou de leur famille. Les parents d'élèves peuvent organiser une collecte d'argent d'un maximum de 200 MAD par élève pour donner un cadeau collectif à un membre du personnel, étant donné que le cadeau est donné "de la part de la classe" et n'est pas associé à un élève ou à un groupe d'élève. Le cadeau est présenté au nom de tous les élèves de la classe même si la famille ne participe pas à la collecte. Le nom de tous les élèves sera mentionné sur une carte-cadeau de classe.

1.7. Fêtes

Les fêtes individuelles pour les élèves ne sont pas autorisées pendant les heures de cours et doivent avoir lieu pendant le goûter / La récréation. Les fêtes d'anniversaire sont autorisées et doivent être programmées à l'avance avec l'enseignant. Un gâteau ou des cupcakes peuvent être apportés par les parents, ainsi que des jus et / ou de l'eau. Aucune décoration ne doit être exposée. Aucun cadeau ou sac cadeau ne doit être distribué.

1.8. Service de cantine

Un repas chaud équilibré et nutritif est servi chaque jour à la cafétéria de l'école aux élèves qui sont inscrits au programme de la cantine de AAC. Les frais relatifs à la cantine sont payés par une cotisation annuelle.

Les élèves qui choisissent de ne pas bénéficier du service de la cantine peuvent apporter leur déjeuner de la maison dans un sac thermique, car les déjeuners ne sont pas conservés au réfrigérateur pendant la matinée. Veuillez noter que les élèves de maternelle ne peuvent pas utiliser le micro-ondes pour les réchauffer.

Afin d'avoir une journée d'apprentissage productive et pleine d'énergie, les élèves doivent prendre un petit-déjeuner sain avant d'arriver à l'école, ainsi qu'un repas équilibré sur le campus. Les élèves ne peuvent pas consommer de boissons gazeuses (sodas). Ils doivent apporter des collations / déjeuners sains au lieu de chocolat, de bonbons, de chips ou de fast-food. Les élèves ne sont pas autorisés à manger entre les cours ou dans les classes. Les élèves peuvent manger une collation pendant les récréations et tous les élèves ont une pause déjeuner pendant leur horaire quotidien. La livraison de repas par les parents, les conducteurs ou les services de livraison n'est autorisée que pour les élèves du secondaire et ne doit pas être du type "fast food".

1.9. Transport scolaire/Entrée et sortie des élèves

AAC offre un service de transport vers et depuis l'école pour un nombre limité de familles intéressées. Les élèves qui utilisent le transport scolaire doivent suivre les mêmes règles que celles qui s'appliquent sur le campus de AAC. Les élèves qui ne respectent pas les règles seront signalés au directeur de la division ou à l'enseignant principal, et pourront être retirés du service de transport. Le conducteur et l'assistant de bus sont responsables des élèves au moment où ils sont dans le bus. La disponibilité du service de transport dépend de la pandémie de Covid.

Chaque élève utilisant le service de transport AAC se verra attribuer des heures spécifiques pour être récupéré et déposé. Les conducteurs de bus feront tout leur possible pour respecter cet horaire. Les élèves doivent se présenter à l'arrêt du bus prévu au moins 5 minutes avant l'heure indiquée. L'élève doit être à l'extérieur, prêt à monter dans le bus à son arrivée. Le fait de manquer le bus n'est pas une excuse valable pour s'absenter de l'école. Les conducteurs ont pour instruction de ne pas attendre une fois le temps de ramassage dépassé. Au moment où l'élève est déposé, un parent ou un tuteur doit se trouver à l'arrêt de bus et attendre chaque élève de la maternelle ou du primaire. Le conducteur n'a pas le droit de quitter le bus scolaire et ne déposera pas un enfant sans la présence d'un adulte responsable. Le conducteur est tenu de ne pas attendre après l'heure de dépôt prévue. Si un adulte n'est pas présent pour prendre en charge le jeune élève, le conducteur continuera son trajet et remettra l'élève à AAC. Le parent sera alors responsable du transport de retour. Si un élève de la section maternelle ou primaire a un frère ou une sœur au collège ou au lycée, les parents peuvent se rendre au bureau des opérations de AAC pour donner leur consentement écrit au plus jeune enfant d'être remis au frère / à la sœur les plus âgés. Si une famille déménage au cours de l'année scolaire, il n'est pas garanti que le transport AAC se poursuive au cours de cette année scolaire.

Les élèves qui n'utilisent pas le service de transport AAC doivent être déposés 10 minutes avant le début de la journée scolaire à la porte appropriée. À l'école primaire, un adulte autorisé doit venir chercher chaque enfant - les parents doivent informer l'enseignant principal des personnes autorisées à récupérer leur enfant. Dans l'école secondaire, les élèves sont récupérés à la sortie de l'école - l'école ne prend PAS la responsabilité de savoir avec qui les élèves de l'école secondaire partent. Les élèves qui habitent à la CGI peuvent rentrer chez eux par la porte arrière. Il est essentiel que tous les conducteurs respectent les consignes de sécurité dans notre parking. Les questions concernant l'entrée et la sortie des élèves peuvent être adressées au bureau de la division concernée.

1.10. Bibliothèque et centre de copie de AAC

La bibliothèque de AAC fournit un ensemble de ressources fondamentales dans un environnement chaleureux et accueillant. La bibliothèque offre des espaces de travail stimulants ainsi que des livres et des endroits de réflexion pour effectuer des recherches, jouer à des jeux de société, dessiner ou lire.

Le personnel de la bibliothèque s'efforce de:

- Soutenir les besoins d'apprentissage de tous les membres de la communauté AAC et reconnaître les diverses capacités, styles et besoins, ainsi que les langues d'enseignement à l'école.
- Encourager et impliquer les élèves dans la lecture, la visualisation et l'écoute, non seulement pour la compréhension, mais aussi pour le plaisir.

La bibliothèque est ouverte tous les jours de 8h00 à 16h00. Veuillez noter que l'horaire de la bibliothèque peut être modifié.

Procédures pour les livres perdus

Si un livre est perdu ou endommagé, il doit être payé. Un avis de perte du livre sera envoyé par e-mail et le prix du livre sera automatiquement facturé sur le compte de l'élève, payable à la caisse de l'école. Le paiement de la bibliothèque doit être effectué auprès du caissier de l'école. Le paiement n'est remboursable que si un livre perdu est retrouvé et rendu en bon état au plus tard le dernier jour de l'année scolaire en cours. Les familles peuvent également choisir de remplacer elles-mêmes le livre (même référence).

Utilisation de la bibliothèque pour les classes

Les élèves des sections maternelle et primaire se rendent à la bibliothèque une fois par semaine avec leur classe pour écouter une histoire, s'exercer à la lecture et emprunter des ouvrages. Les élèves de la 6ème à la 12ème année visitent la bibliothèque à la discrétion de leurs enseignants de matières spécifiques. Les élèves peuvent se rendre individuellement à la bibliothèque pendant les cours, avec une autorisation, à la discrétion de l'enseignant. Les élèves du collège peuvent se rendre à la bibliothèque pendant le déjeuner pour emprunter des ouvrages, commencer leurs devoirs, faire des recherches, jouer à des jeux de société, dessiner ou lire.

Familles de AAC

Les parents sont encouragés à ouvrir un compte à la bibliothèque. Les parents doivent utiliser la bibliothèque avant ou après l'école, afin de ne pas perturber les classes prévues. Les parents titulaires d'un compte à la bibliothèque sont responsables de tous les ouvrages empruntés et doivent les rendre dans une semaine, ou peuvent les renouveler s'il n'y a pas de demande de mise en attente. La politique du livre perdu s'applique aux adultes.

Les élèves de la maternelle à la 2ème année peuvent emprunter un livre à la fois; les élèves de la 3ème à la 5ème année peuvent emprunter deux livres à la fois. Les élèves de la 6ème à la 12ème année et les adultes (parents) peuvent emprunter autant d'articles qu'ils le souhaitent et en assumer la responsabilité, conformément à la politique relative aux livres perdus.

Manuels et livres électroniques

L'école fournit des ressources qui sont à la pointe des meilleures pratiques pédagogiques et qui s'alignent sur l'objectif de préparer les élèves à travailler à l'ère de la technologie. Cela signifie que de nombreuses ressources sont achetées sous forme de livres électroniques et de E-text.

Salle de copie de AAC et fournitures scolaires

Chaque élève achètera des fournitures à partir d'une liste pour leurs besoins pendant l'année scolaire. Ces listes peuvent inclure des cahiers d'exercices pour toutes les matières, crayons, stylos, ciseaux, règles et gommes à effacer, dossiers et fichiers. En plus de cela, les élèves achèteront des matériaux spécifiques à chaque matière, par exemple de la pâte à modeler, des crayons ou un carnet de croquis. Les élèves peuvent également faire des copies personnelles selon les besoins pour le coût de 1 DH par copie.

1.11 Modifications du Manuel Communautaire

Le manuel communautaire est mis à jour périodiquement et révisé dans son intégralité une fois par an. Le conseil d'administration de la Communauté, sous la direction du directeur, examine les changements possibles. Le document est partagé avec les familles et se trouve sur le site web sous forme de lien, la version la plus récente étant toujours disponible. Toute question concernant le manuel doit être adressée au directeur.

2. Attentes à l'égard des élèves

2.1. Assiduité des élèves

À American Academy Casablanca, nous croyons que l'enseignement est un processus centré sur les élèves. Par conséquent, pour qu'un élève reçoive la meilleure expérience académique et réalise des progrès académiques optimaux, il doit être présent pendant les cours. Tous les élèves reçoivent un calendrier annuel au début de chaque année scolaire, et il est recommandé aux élèves de ne pas s'absenter pendant les jours de classe pour quelque raison que ce soit.

Les points suivants décrivent les attentes et les directives concernant l'assiduité des élèves :

1. Les élèves sont tenus d'être présents à l'école tous les jours. Lorsqu'un élève doit s'absenter de l'école pour cause de maladie ou pour une urgence familiale, le parent doit contacter le secrétaire de la division par e-mail avant le début de la journée scolaire.
2. Le directeur de la division détermine si l'absence est "excusée" ou "non excusée".
3. Les élèves sont tenus de demander et d'effectuer tous les devoirs, tests et interrogations manqués dans les délais fixés. Les élèves ont un jour pour chaque travail manqué pour rendre leur travail.
4. Les élèves ayant des absences non excusées ne recevront pas de notes complètes pour leur travail rattrapé.

Arriver en retard en classe, sécher les cours ou quitter l'école avant la fin de la journée :

1. Arriver en retard en classe affectera la note de citoyenneté et l'élève recevra une conséquence.
2. Les élèves qui sont sur le campus et qui choisissent de ne pas assister aux cours reçoivent un rapport disciplinaire.
3. Si les élèves doivent quitter le campus plus tôt, un parent doit appeler le bureau de la division correspondante pour en informer le secrétaire.

2.2. Code vestimentaire des élèves

Les élèves de AAC doivent porter l'uniforme complet de l'école à tout moment sur le campus, lors des excursions et à toute autre occasion lorsque cela leur est demandé. Le non-respect du code vestimentaire de l'école entraînera les conséquences décrites dans le code de conduite. Le directeur de la division correspondante est l'autorité ultime pour les décisions concernant les cas individuels de conformité de l'uniforme et du code vestimentaire.

Les élèves de la 1ère à la 12ème année auront un uniforme "formel" et un uniforme "EP:Education Physique ", qui sont soumis aux stipulations suivantes. Les enfants de la section maternelle utiliseront l'uniforme EP tous les jours.

Directives pour l'uniforme AAC pour les élèves de la 1ère à la 12ème année :

1. Tous les articles de l'uniforme, à l'exception des chaussures, des chaussettes, des chapeaux, des couvre-cheveux (écharpe ou autre) et des nœuds à cheveux, doivent être des articles officiels de l'uniforme AAC.
2. Les chaussures doivent être fermées ; les chaussures ouvertes ne sont pas autorisées.
3. Les pantalons et shorts de AAC sont unisexes et peuvent être portés par les élèves de tout âge.
4. Les jupes culotte de AAC peuvent être portées par filles à la section maternelle et primaire.
5. Les jupes ou robes de AAC peuvent être portées par les filles au collège et au lycée.
6. Dans tous les cas, les sous-vêtements des élèves ne doivent être visibles à aucun moment (exemples : pantalons tombants, jupes courtes, chemises remontantes, etc.)
7. Tous les élèves jusqu'à la 11ème année doivent porter le T-shirt d'uniforme bleu marine officiel.
8. Les élèves de terminale peuvent porter le T-shirt rouge de terminale, officiel de leur classe ou le T-shirt bleu marine de l'uniforme.
9. Les tatouages et les piercings ne doivent pas être visibles.
10. Le maquillage léger, les petites boucles d'oreilles et le vernis à ongles sont autorisés s'ils ne causent pas de distraction..

11. Les uniformes de AAC pour l'éducation physique doivent être portés pour les cours d'éducation physique.

Les jours où les élèves sont autorisés à ne pas porter l'uniforme à l'école ou lors des événements scolaires, ils doivent suivre ces directives :

1. Pas de hauts tubulaires, de dos nu ou de hauts à bretelles spaghetti.
2. Pas de poitrine, de décolleté, de sous-vêtements ou de tissus transparents visibles.
3. Les shorts, jupes et/ou robes ne doivent pas être plus courts que le bout du doigt plus un pouce.
4. Tous les vêtements portés lors des journées sans uniforme doivent être appropriés pour l'école.
5. Les chaussures doivent être fermées ; les sandales et les chaussures ouvertes au dos ne sont pas autorisées.
6. Tout type de pantalon élastique, y compris, mais sans s'y limiter, les leggings, les pantalons de yoga, les collants, etc. ne peuvent être portés à la place d'un pantalon. Le haut et/ou le bas (shorts/jupes) associés doivent répondre aux exigences du code vestimentaire en matière de longueur.
7. Pas de vêtements ou d'accessoires représentant des drogues, de l'alcool, des armes à feu, des tenues de gang, ou l'utilisation d'images ou de langage offensant/obscène.
8. Pas de bijoux ou d'accessoires inappropriés tels que des chaînes de poche ou des pointes.

Toute question relative au code vestimentaire est résolue en dernier ressort par le directeur.

2.3. Code de conduite des élèves

La communauté pédagogique de American Academy Casablanca s'efforce d'incarner les valeurs d'intégrité, de compassion, de respect, de responsabilité et d'excellence. Ces valeurs servent de base de conduite pour nos élèves. La note de citoyenneté est dérivée d'une rubrique basée sur la démonstration par l'élève de ces comportements attendus dans chaque classe de la 1ère à la 12ème année. Le code de conduite des élèves définit chaque valeur et décrit les comportements attendus des élèves de AAC en ce qui concerne la démonstration de chaque valeur comme suit :

1. Intégrité

Définition : Être un exemple pour les autres en faisant preuve d'honnêteté et en respectant les principes moraux et éthiques les plus élevés. Comportements attendus qui démontrent l'intégrité:

1. Bien se comporter même quand personne ne regarde.
2. Être honnête et toujours dire la vérité.
3. Être fiable et toujours tenir parole.
4. Admettre ses erreurs et réparer ses torts.
5. Ne pas répandre des rumeurs ou des ragots.

2. Compassion

Définition: Ressentir une profonde empathie qui conduit au désir de servir quand il y a un besoin.

Comportements attendus qui démontrent la compassion:

1. S'assurer que tout le monde se sent inclus.
2. Être prévenant envers les autres.
3. Profiter des occasions d'aider les autres.
4. Trouver un terrain d'entente avec les autres.
5. Faire preuve d'empathie et se mettre à la place de l'autre.

3. Respect

Définition: valoriser et apprécier les sentiments et le bien-être de soi et des autres. Comportements attendus qui démontrent le respect

1. Toujours faire attention à ses manières ; dire s'il vous plaît, merci, etc.
2. Être poli et ne jamais manquer de respect aux autres.
3. Reconnaître les réalisations, les progrès et les réussites des autres.
4. Écouter attentivement quand les autres parlent.
5. Prendre soin de vous et des autres.

4. Responsabilité

Définition: Être responsable de vos actions, aller au bout des choses et tenir vos obligations, accepter les conséquences de vos actes, aider et soutenir les autres. Comportements attendus qui démontrent la responsabilité :

1. Être responsable de vos propres actions et accepter les conséquences.
2. Être discipliné et se maîtriser en tout temps.
3. Remplir vos obligations à temps.
4. Faites votre part quand vous collaborez avec les autres.
5. Aider ceux qui sont dans le besoin.

5. Excellence

Toujours démontrer vos qualités les plus remarquables et donner le meilleur de vous-même. Comportements attendus qui démontrent l'excellence:

1. Faire de l'enseignement une priorité absolue ; être physiquement et mentalement préparé.
2. Identifier ses faiblesses, montrer le désir de s'améliorer et apprendre de ses erreurs.
3. Toujours donner le meilleur de vous-même.
4. Être patient et résilient.
5. Être humble et demander de l'aide et des conseils, en cas de besoin.

Comportement des élèves à la Maternelle

Les pratiques pédagogiques de la Maternelle honorent le rôle de l'enfant en tant que directeur de son enseignement tout en offrant un environnement riche en possibilités d'expériences pratiques. Les pratiques et les recherches en matière pédagogique de la petite enfance ont montré que le développement cognitif, émotionnel et social d'un enfant est interdépendant. Les pratiques de la Maternelle favorisent le développement de la pensée critique en favorisant l'indépendance et la résolution de problèmes.

Les élèves, âgés de 3 ans jusqu'à la grande section, appliquent quotidiennement les valeurs de AAC dans le cadre des programmes de formation de la Maternelle. Des accords et des limites respectueux soutiennent le besoin de sécurité et d'ordre physique et émotionnel, car ils sont identifiés, discutés et mis en pratique dans une culture d'écoute et d'échange entre enfants et adultes.

Nos pratiques collaboratives de résolution de problèmes et notre approche de la discipline positive s'inspirent des éducateurs et des théoriciens du développement de l'enfant, notamment Piaget, Vygotsky, Montessori, Malaguzzi et Gerber. AAC fournit un environnement qui aide les enfants à développer un sens de soi positif, empathique et résilient. Les enseignants structurent l'environnement de la classe et les routines afin d'offrir aux enfants des occasions de développer un sentiment d'empathie et de respect pour les autres, d'apprendre à coopérer avec les enseignants et les pairs, et de s'entraîner à résoudre les conflits avec les autres par la négociation et la résolution de problèmes.

La politique de discipline à l'école maternelle est un processus en trois points. Le(s) enseignant(s) commence(nt) par la première étape et ne passe(nt) à l'étape suivante qu'en cas de persistance du comportement fautif. Les enseignants sont cohérents avec leurs pratiques et leur langage, personnellement et en équipe.

1. **La proximité.** Les enseignants sont toujours proches, observant et / ou engageant avec les élèves. Les enseignants se rapprochent de tout élève qui a besoin d'assistance ou de réorientation pour voir si cela entraînera un changement de comportement.
2. **Le dialogue.** L'enseignant(e) utilise systématiquement des questions et des expressions de résolution de conflit qui permettent aux élèves de se parler directement, d'exprimer leur interprétation du conflit et de proposer des solutions. Les enseignants répètent les déclarations des élèves pour plus de clarté.

Les enseignants aident à générer des solutions si nécessaire. Les enseignants confirment, reconnaissent la résolution du conflit.

3. **Espace.** Si le conflit ne peut pas être résolu immédiatement ou si le comportement offensant met en danger le bien-être, alors le ou les enseignants amènent le ou les élèves offensants dans un espace neutre pour s'asseoir, boire de l'eau et respirer. Après quelques minutes, le ou les enseignants se redirigent vers l'élève ou les élèves et recommencent le processus.

Les techniques de renforcement positif sont encouragées à être mises en œuvre à la maison pour soutenir les comportements appropriés de l'enfant à la maison et à l'école. Si le comportement d'un élève en classe est préoccupant, l'école demandera une réunion pour l'examiner ensemble. De même, si un enfant présente des comportements inquiétants à la maison, les parents sont encouragés à demander de l'aide à l'école.

Dans le cas où les problèmes de comportement sont graves ou ne peuvent être résolus par l'approche décrite dans cette section, l'administration se réserve le droit d'appliquer les mesures disciplinaires plus sévères applicables aux classes supérieures, si nécessaire.

Notes de citoyenneté

Tous les élèves de la 3^{ème} à la 12^{ème} année obtiennent une note de citoyenneté basée sur leur démonstration des valeurs de AAC selon les directives suivantes :

1. La note de citoyenneté est basée sur la démonstration des valeurs de AAC selon les comportements attendus décrits ci-dessus.
2. La note de la citoyenneté sera reflétée sur chaque bulletin scolaire.
3. En primaire, les notes de citoyenneté sont calculées par l'enseignant principal pour tous les élèves avec l'aide des enseignants des matières complémentaires, et la note de citoyenneté sera reflétée sur le bulletin scolaire comme une note unique et totale.
4. Au collège et au lycée, chaque enseignant de cours calcule une note de citoyenneté et la moyenne de ces notes est reflétée sur le bulletin scolaire.
5. Pour tous les élèves, les infractions comportementales réduiront la note finale de citoyenneté à chaque période de notation, comme indiqué dans la section Actions disciplinaires de ce manuel (voir ci-dessous).
6. Une note globale de 65 ou plus est considérée comme une note de passage pour la citoyenneté.
7. Les élèves doivent maintenir une note de 83 ou plus pour rester éligibles aux équipes sportives, aux clubs et à l'aide financière.
8. La note annuelle finale de citoyenneté doit être de 65 ou plus pour que l'inscription à AAC se poursuive sans condition d'une année scolaire à l'autre.

Procédures disciplinaires pour les classes de la 1^{ère} à la 12^{ème}

Le code de conduite des élèves de AAC stipule que la discipline doit être juste mais ferme, et que le comportement des élèves doit refléter les valeurs de AAC. Lorsqu'un élève ne fait pas preuve des valeurs de AAC et qu'il commet une infraction disciplinaire, l'école doit prendre des mesures pour corriger ce comportement. Les mesures disciplinaires peuvent être appliquées pendant toute classe ou activité à laquelle l'élève participe à l'intérieur ou à l'extérieur de l'école, y compris pendant les excursions et/ou dans le bus scolaire. Cette section du manuel s'applique aux élèves de la 1^{ère} à la 12^{ème} année.

Les infractions disciplinaires sont réparties en trois catégories : infractions mineures, majeures et graves. Les conséquences, y compris les actions correctives, correspondent à la gravité de l'infraction.

Comportement de l'élève en classe

Les enseignants sont censés promouvoir une discipline positive dans leurs classes et traiter les problèmes de comportement mineurs avec les élèves, individuellement, sans impliquer l'administration.

Toutefois, si des mesures ou des conséquences supplémentaires sont nécessaires, un enseignant / membre du personnel peut écrire un rapport disciplinaire. La procédure suivante est appliquée pour le comportement des élèves en classe:

1. Première intervention des enseignants: Rappelez aux élèves les valeurs et le règlement intérieur de AAC
2. Deuxième intervention de l'enseignant : Rappelez aux élèves les valeurs et le règlement intérieur de AAC et en parler à l'élève après la classe. Il est possible de faire appel au conseiller d'orientation, à la discrétion de l'enseignant.
3. Rapport disciplinaire : Si le comportement persiste, ce n'est plus une infraction mineure, mais une infraction majeure. Un rapport disciplinaire est rempli par l'enseignant / membre du personnel et remis au bureau de division correspondant pour suivi, enquête et validation éventuelle.

Infractions mineurs

Lorsqu'un élève ne respecte pas le code de conduite des élèves de AAC en classe, comme décrit ci-dessus, il est généralement géré au même moment, par l'enseignant ou le membre du personnel présent.

Ci-dessous figure une liste d'infractions mineures :

1. Violations du code de l'uniforme - celles-ci entraînent une réduction de la note de citoyenneté de 1 point.
2. Les retards entraînent une réduction de la note de citoyenneté de 1 point.
3. Possession d'allumettes/de briquets
4. Perturbation de la classe, y compris l'utilisation incorrecte de l'ordinateur portable et les jeux brutaux.
5. Manger pendant le cours / Déchets
6. Apporter des jeux électroniques à l'école/utiliser un téléphone portable pendant la journée scolaire ou des écouteurs pendant le cours.
7. Autres infractions déterminées par l'administration de l'école.

Infractions Majeurs

Si un élève commet ou est soupçonné d'avoir commis une infraction majeure, l'enseignant ou le membre du personnel doit soumettre un rapport disciplinaire au bureau de la division correspondante pour un suivi, une enquête et une validation éventuelle.

Ci-dessous figure une liste d'infractions majeures :

1. L'accumulation des infractions mineures
2. Utilisation d'un langage grossier / Abus verbale, harcèlement ou intimidation
3. Des disputes ou toute activité qui menace de causer des lésions corporelles à un autre élève-cela inclut les jeux de combat.
4. Sécher les cours
5. Démonstration publique d'affection
6. Cacher des informations scolaires aux parents
7. Comportement perturbateur / dangereux dans le bus scolaire
8. Quitter l'école sans permission
9. Utiliser des équipements de sécurité inutilement (ex: alarmes incendie, extincteurs, etc.)
10. Plagiat et tricherie (une note de 0 est également inscrite dans le relevé de notes pour le devoir de tous les élèves impliqués en connaissance de cause)
11. Autres infractions jugées majeures par l'administration de l'école

Chaque infraction majeure entraîne une réduction de la note de citoyenneté, déterminée par l'administration.

Infractions Sévères

Si un élève commet ou semble avoir commis une infraction sévère, l'enseignant ou le membre du personnel doit soumettre un rapport disciplinaire au bureau de la division correspondante pour suivi, enquête et validation éventuelle.

Ci-dessous figure une liste d'infractions sévères:

1. Violence physique
2. Destruction de la propriété de l'école et/ou de la propriété d'autres personnes.
3. Comportement inapproprié à l'école ou lors d'événements scolaires
4. Chantage et extorsion
5. Possession et/ou utilisation de feux d'artifice et de pétards
6. Possession, consommation ou distribution de drogues (y compris l'alcool et le tabac)
7. Possession, utilisation ou distribution d'armes
8. Vol ou incendie volontaire.
9. Manquer de respect aux symboles nationaux du Maroc ou de tout autre pays
10. Accumulation d'infractions majeures
11. D'autres violations des comportements attendus basés sur les valeurs scolaires de AAC sont considérées comme des infractions sévères.

Chaque infraction sévère entraîne une révision du statut de l'élève à l'école, ainsi qu'une conséquence immédiate. Si une expulsion est jugée nécessaire, un comité disciplinaire (composé de plusieurs membres du personnel) est convoqué et examine le cas, puis fait une recommandation au directeur de l'école. Le directeur de l'école présente ensuite le cas au conseil d'administration, qui prend la décision finale.

Note: Quelle que soit la conséquence attribuée en tant que mesure corrective, la famille de l'élève est responsable financièrement des dommages causés aux biens.

Mesures correctives

Outre le fait que les infractions se reflètent sur la note de citoyenneté, les infractions donnent lieu à d'éventuelles mesures correctives décrites ci-dessous.

1. Retenue lors du déjeuner
2. 1 heure de retenue après l'école
3. École du samedi (9h-12h sur le campus)
4. Suspension à l'école ou à l'extérieur de l'école
5. Affectation à un apprentissage distanciel
6. Effectuer une probation ou une expulsion

L'administration se réserve le droit de modifier la procédure ci-dessus ou de prendre d'autres mesures appropriées si nécessaire pour garantir que la discipline des élèves est gérée de manière appropriée et efficace sur le campus de AAC.

Suspension à l'école

La suspension interne consiste à ce que l'élève vienne à l'école, mais n'assiste pas aux cours et n'interagisse pas socialement avec les autres élèves. Le travail est attribué pour être effectué sous supervision. L'élève est responsable de l'obtention des informations académiques données sur les jours de suspension. S'absenter le jour de la suspension interne pour quelque raison que ce soit, autre qu'une situation médicale documentée, entraînera l'émission automatique d'un rapport disciplinaire, avec l'action corrective correspondante. En outre, la suspension interne manquée devra être rattrapée.

Suspension hors de l'école

La suspension externe signifie que l'élève ne peut pas fréquenter l'école pendant le(s) jour(s) indiqué(s) et qu'une réunion avec le parent ou le tuteur légal est nécessaire. Les élèves sont responsables de l'obtention des informations académiques données pendant les jours de suspension.

Expulsion

Les élèves qui sont expulsés perdront le privilège de fréquenter American Academy Casablanca. Cela peut avoir lieu à n'importe quel moment de l'année scolaire pour des infractions qui mettent en danger les autres élèves, les enseignants, les infrastructures de AAC ou l'environnement d'apprentissage.

Conduite en période de probation/Inscription Conditionnelle

Dans certaines circonstances, l'administration peut imposer des conditions supplémentaires à la poursuite de l'inscription d'un élève à American Academy Casablanca. Les nouvelles conditions d'inscription de l'élève seront communiquées à la famille par écrit, traduites en français. La famille doit signer, légaliser et retourner le contrat de probation de conduite/inscription conditionnelle dans un délai d'une semaine. L'élève qui ne répond pas aux exigences du contrat d'inscription conditionnelle avec probation de conduite est susceptible d'être expulsé à tout moment.

Comportement hors Campus

Les élèves doivent représenter les valeurs de AAC à tout moment. Tout incident impliquant des élèves de AAC qui se produit hors campus, que les élèves soient en uniforme AAC ou non, et qui affecte l'environnement d'apprentissage ou la réputation de AAC, est soumis à des mesures correctives sur le campus.

Téléphones portables/écouteurs/vidéos

Sur le campus, les élèves doivent être impliqués dans l'environnement d'apprentissage. Par conséquent, les élèves ne peuvent pas avoir leur téléphone portable à portée de main pour quelque raison que ce soit, à moins qu'ils n'aient la permission explicite et directe d'un membre du personnel dans un but académique. Les téléphones doivent être hors de vue pendant la journée scolaire. Les écouteurs ne sont autorisés que pour un usage récréatif à l'heure du déjeuner pour les élèves du lycée. Ils ne sont pas autorisés à d'autres moments. Les élèves qui ont ces appareils à portée de main se les verront confisquer. Les élèves du lycée pourront les récupérer le jour suivant, après l'école.

Les élèves ne sont pas autorisés à regarder des films ou des jeux vidéo pendant la journée scolaire, sauf si un enseignant l'autorise explicitement à des fins scolaires. La connexion wifi de l'école est dédiée à l'usage scolaire, et non au divertissement des élèves.

Comportement de harcèlement et intimidation

American Academy Casablanca offre un campus sécurisé où chaque élève a le droit de se sentir en sécurité et libre de poursuivre son enseignement sans crainte de harcèlement physique ou émotionnel.

Pour que l'on puisse parler d'intimidation, les trois caractéristiques suivantes doivent exister :

- Déséquilibre du pouvoir : Écarts au niveau de la force physique, de la maturité sociale/interpersonnelle et/ou psychologique/intrapersonnelle qui entraînent un déséquilibre du pouvoir entre camarades.
- Intentionnel et répété : L'individu recherche intentionnellement et de manière répétée une victime sur une période de temps prolongée, à tel point que la victime craint d'être la cible de futurs comportements agressifs.
- Sans défense : La victime se retrouve dans l'incapacité de chercher les moyens de se défendre, ce qui entraîne un isolement social, une perte de l'estime de soi et/ou une atteinte à la réputation.

Procédures pour les cas présumés d'intimidation

1. Tout comportement perçu comme menaçant dont est témoin un membre du personnel de l'école est signalé à l'administration. Les procédures disciplinaires s'appliquent comme indiqué dans cette politique pour le comportement spécifique.
2. L'administration mènera une enquête qui comprendra des entretiens et des observations des personnes impliquées.
3. Les noms des témoins et des victimes seront protégés au cours de la procédure, de même que les noms des personnes impliquées en tant qu'"intimidateurs" potentiels, jusqu'à la fin de l'enquête, afin de préserver la vie privée et la dignité des personnes concernées et d'éviter leur exposition sociale.

4. Si une enquête suggère qu'un cas particulier ne constitue pas une forme de harcèlement, la procédure s'arrête ici et le cas devient un rapport disciplinaire normal.
5. Lorsqu'un cas est défini comme harcèlement, l'élève est placé en probation de conduite et reçoit un contrat d'inscription conditionnelle.
6. Les parents sont convoqués à une réunion avec le directeur et le conseiller psychologique pour discuter du contrat de probation comportementale / d'inscription conditionnelle et du plan d'action.
7. Les parents de l'élève doivent prendre la décision d'accepter l'inscription conditionnelle et le plan d'action ou de chercher une autre école à la fin de l'année. Si un élève a été identifié comme étant une personne maltraitante, AAC se réserve le droit d'expulser l'élève immédiatement dans le meilleur intérêt de la communauté d'apprentissage.

Exemples de conditions imposées à l'inscription pour des cas de harcèlement moral

1. Il peut être demandé à la famille de fournir une intervention psychologique professionnelle, à ses frais, dans le cadre des conditions établies par l'administration pour pouvoir continuer à être présent dans l'école. La communication entre le psychologue et l'école est nécessaire pour confirmer son assiduité et faciliter les rapports de progrès. La fin de la thérapie sera déterminée par un accord mutuel entre les parents, l'école et le psychologue. Selon le cas, un soutien psychologique professionnel peut également être recommandé aux victimes et aux témoins.
2. Il est possible que l'environnement scolaire soit défavorable au désir de l'élève d'améliorer son comportement et qu'un changement d'école soit une option bénéfique pour toutes les parties concernées.
3. Dans le cas où l'élève ne fait pas preuve d'un comportement amélioré qui reflète les attentes de l'école, il peut être demandé aux parents de retirer l'élève de l'école.

Procédure d'appel en matière disciplinaire

Les décisions prises par l'administration peuvent faire l'objet d'un appel par les parents ou les élèves dans les cinq jours d'école suivant la communication, selon la procédure suivante :

1. L'appel doit être présenté par écrit dans les cinq jours suivant la réception de la notification officielle aux parents.
2. Les appels ne peuvent pas impliquer des demandes de modification ou d'exception à la politique applicable, mais sont plutôt traités en temps utile lorsqu'il y a eu une faille dans l'enquête, lorsque des informations ont été omises de l'enquête, ou lorsque de nouvelles informations deviennent disponibles.
3. L'appel sera examiné par l'administrateur correspondant et une réponse écrite sera donnée dans les 10 jours scolaires.
4. En cas d'appel, l'ordre hiérarchique d'escalade est le suivant :
 - a- Directeur de la division
 - b- Directeur de l'école
 - c-Conseil Exécutif

2.4. Directives technologiques

Il est de la responsabilité conjointe des enseignants, des élèves et des parents de American Academy Casablanca de devenir des membres responsables de la société numérique. En tant que leader en matière de citoyenneté numérique, la communauté de American Academy Casablanca attend de ses citoyens numériques qu'ils utilisent la technologie de telle manière qu'il :

1. Préconise et pratique une utilisation sécurisée, légale, éthique et responsable de l'information et des technologies.
2. Fait preuve d'une attitude positive à l'égard de l'utilisation de la technologie qui favorise la collaboration, l'apprentissage et la productivité.
3. Comprendre les questions humaines, culturelles et sociales liées à la technologie.
4. Démontre une responsabilité personnelle dans l'apprentissage tout au long de la vie.

Les directives d'utilisation acceptable de la technologie comprennent, sans s'y limiter, les éléments suivants :

- Internet, ressources de réseau partagées et dispositifs de stockage de fichiers externes

- Ordinateurs de bureau, ordinateurs portables, tablettes et dispositifs mobiles de poche compatibles avec le web, iPads, lecteurs MP3, dispositifs de stockage de mémoire portables, calculatrices avec capacité d'interfaçage, téléphones portables ou dispositifs de communication électronique, appareils photo numériques,
- Vidéoconférence, téléviseurs, systèmes de projection et téléphones
- Collaboration en ligne, médias sociaux et e-mail
- Copieurs, imprimantes et équipements périphériques

Directives d'utilisation acceptable de la technologie pour les élèves de la maternelle et du primaire:

Pour assurer leur sécurité personnelle et celle des autres, les élèves de la section maternelle et primaire feront preuve d'une citoyenneté numérique responsable à tout moment en s'engageant à respecter les points suivants :

1. Je n'utiliserai Internet que pour des activités liées à l'école et avec l'autorisation de mon enseignant.
2. J'utiliserai Internet dans un espace public sous la direction de mon enseignant et je montrerai à mon enseignant mon utilisation et mon historique lorsqu'il me le demandera.
3. Je préserverai la sécurité de mes données personnelles en ne partageant pas d'informations sur moi-même, ma famille ou mes amis sur Internet, sauf si un adulte de AAC l'autorise.
4. Je ne me connecterai qu'à des sites ou à des personnes que mes parents ou mon enseignant ont autorisés.
5. Je dirai à mes enseignants et à mes parents si quelqu'un sur Internet pose des questions personnelles à mon sujet.
6. Je n'utiliserai qu'un langage approprié lorsque j'utiliserai Internet et je traiterai les autres avec respect et gentillesse.
7. Je dirai à mon enseignant si je vois quelque chose sur Internet qui me met mal à l'aise.
8. Je serai honnête dans mon travail et citerai les travaux d'autres personnes que je pourrais utiliser, et je ne copierai rien à partir d'Internet en prétendant que c'est mon travail.

Directives d'utilisation acceptable de la technologie par les élèves du collège et du lycée :

Pour assurer leur sécurité personnelle et celle des autres, les élèves du collège et du lycée feront preuve d'un comportement de citoyen numérique responsable à tout moment, de la manière suivante :

1. Utiliser la technologie pour des activités liées à l'école sur le campus.
2. Suivre les mêmes directives pour un comportement respectueux et responsable en ligne que celles attendues hors ligne, conformément au code de conduite des élèves. Être courtois et respectueux.
3. Ne pas publier d'informations que l'élève ne voudrait pas que les autres élèves, les parents, les enseignants, les futures universités ou les futurs employeurs puissent voir (une fois que quelque chose est en ligne, c'est accessible au monde entier).
4. Traiter les ressources numériques de l'école avec soin, et alerter le personnel en cas de problème lié à leur fonctionnement.
5. Encourager les discussions positives et constructives lorsqu'il est permis d'utiliser les technologies de communication ou de collaboration.
6. Alerter un enseignant ou un autre membre du personnel s'il a connaissance d'un contenu menaçant, inapproprié ou préjudiciable (images, messages et publications) en ligne
7. Utiliser la technologie à des moments appropriés et dans des lieux agréés, à des fins pédagogiques.
8. Citer ses sources lorsqu'on utilise des sites et des ressources en ligne pour ses recherches.
9. Reconnaître que l'utilisation de la technologie à l'école est un privilège et la traiter comme tel.
10. Être prudent pour protéger la sécurité des autres et la sienne.
11. Contribuer à la protection de la sécurité des ressources de l'école.

Directives d'utilisation interdite de la technologie

Les utilisations inacceptables des ressources électroniques incluent, mais ne sont pas limitées à :

1. **Accès ou communication de matériel inapproprié**—Les utilisateurs ne peuvent pas accéder, soumettre, poster, publier, transmettre, télécharger, scanner ou afficher du matériel ou des messages diffamatoires, abusifs, obscènes, vulgaires, sexuellement explicites, sexuellement suggestifs, menaçants, discriminatoires, de harcèlement, d'intimidation et/ou illégaux. Il est interdit de jouer et de regarder des jeux vidéo.
2. **Activités illégales**— Les utilisateurs ne peuvent pas utiliser les ordinateurs, les appareils électroniques, les réseaux ou les services Internet de l'école pour toute activité illégale ou en violation de toute politique/procédure ou règle de l'école. American Academy Casablanca, ses employés et ses agents n'assument aucune responsabilité pour les activités illégales des utilisateurs lors de l'utilisation des ordinateurs de l'école ou des ressources électroniques fournies par l'école.
3. **Plagiat**— Les utilisateurs ne peuvent pas présenter comme leur propre travail des documents obtenus sur Internet (tels que des travaux de fin d'études, des articles, de la musique, etc.). En cas d'utilisation d'autres sources, le mérite doit être donné au titulaire du droit d'auteur. Les utilisateurs ne doivent pas s'attribuer le mérite de choses qu'ils n'ont pas créées eux-mêmes, ni se présenter à tort comme l'auteur ou le créateur de quelque chose trouvé en ligne. Les recherches effectuées sur Internet doivent être citées de manière appropriée, en donnant le mérite à l'auteur original.
4. **Cyber harcèlement**—Le cyber-harcèlement ne sera pas toléré. Le harcèlement, le dénigrement, la substitution d'identité et le cyberharcèlement sont tous des exemples de cyberintimidation. N'envoyez pas d'e-mails ou ne postez pas de commentaires dans le but d'effrayer, de blesser ou d'intimider les autres. La pratique de ces comportements ou de toute activité en ligne visant à nuire (physiquement ou émotionnellement) à une autre personne entraînera des mesures disciplinaires sévères et la perte de privilèges. Dans certains cas, le cyber-harcèlement peut être un crime. Cela inclut les messages envoyés depuis l'extérieur du campus à un membre de la communauté de AAC.
5. **Utilisation abusive des mots de passe/accès non autorisé**— Les utilisateurs ne doivent pas partager leurs mots de passe, utiliser un compte utilisateur/mot de passe qui ne leur a pas été attribué ou tenter de contourner les systèmes de sécurité du réseau.
6. **Utilisation malveillante/Vandalisme**— Les utilisateurs ne doivent pas se livrer à une utilisation malveillante, à une perturbation ou à une atteinte aux ordinateurs, aux dispositifs électroniques, au réseau et aux services Internet de l'école, y compris, mais sans s'y limiter, les activités de piratage et la création/le téléchargement de virus informatiques.
7. **Éviter les filtres informatiques de l'école**— Les utilisateurs ne doivent pas essayer d'utiliser des logiciels, des utilitaires ou d'autres moyens pour accéder à des sites Internet ou à des contenus bloqués par les filtres de l'école, y compris les VPN ou d'autres moyens.
8. **Accès non autorisé aux blogs/sites de réseaux sociaux, etc.**— Les utilisateurs ne peuvent pas accéder aux blogs, sites de réseaux sociaux, etc. interdits par l'administration de l'école. Les enseignants et les élèves qui utilisent des sites de réseaux sociaux autorisés dans le cadre de projets ou d'activités pédagogiques doivent respecter les conditions d'âge et les exigences légales qui régissent l'utilisation des sites de réseaux sociaux, en plus des directives établies par l'école.
9. **Dégradation des ressources du système**— Les utilisateurs ne doivent pas utiliser le réseau de manière à dégrader les performances des ressources du système ou à perturber l'utilisation du réseau par d'autres personnes. Cela inclut, sans s'y limiter, l'impression excessive, le stockage de fichiers, les jeux en ligne et le streaming vidéo/audio qui ne sont pas directement liés à des projets pédagogiques, selon l'avis de l'instructeur superviseur ou de l'administrateur scolaire.
10. **Équipement non autorisé**— Les utilisateurs ne peuvent pas connecter des équipements non autorisés, y compris des ordinateurs portables personnels, des tablettes et des appareils de poche, au réseau de l'école sans l'autorisation de l'administration.

Confidentialité de la technologie

L'école se réserve le droit d'accéder et d'examiner tous les e-mails et messages vocaux, les fichiers informatiques, les bases de données et toutes les autres transmissions électroniques contenus ou utilisés en liaison avec un appareil électronique présent sur le campus de l'école, quel que soit le propriétaire de l'appareil. Les élèves et le personnel ne doivent pas s'attendre à ce que les informations contenues dans ces systèmes soient confidentielles ou privées sur tout appareil présent sur le campus et/ou connecté au réseau de l'école.

Technologie Sécurité/Sûreté

1. Tous les utilisateurs reçoivent un compte lors de leur inscription à American Academy Casablanca. Tout compte d'utilisateur donné est destiné à l'usage exclusif de cet utilisateur. Chaque utilisateur est responsable de la sécurité du système. Les mots de passe ne doivent pas être partagés. Si un utilisateur partage un mot de passe avec un autre, le propriétaire du compte/de l'utilisateur sera tenu pour responsable.
2. Les utilisateurs ne doivent pas révéler d'informations personnelles, y compris leur adresse et leur numéro de téléphone, sur eux-mêmes ou sur une autre personne sur un support électronique non sécurisé, tel qu'un site web, un blog, un podcast, une vidéo, un wiki ou un site de réseau social. Si les utilisateurs rencontrent des informations ou des messages dangereux ou inappropriés, ils doivent en informer immédiatement l'administration de l'école.
3. Conformément au contrat d'inscription des élèves, le personnel peut publier des photos d'élèves sur les sites Web " publics " de l'école, de l'établissement ou de la classe, à condition que le nom de l'élève ou d'autres informations permettant de l'identifier n'y figurent pas. Les notes, les résultats d'examens ou les photos d'identité des élèves ne peuvent être stockés que sur des sites sécurisés approuvés par l'école et dont l'accès nécessite un nom d'utilisateur et un mot de passe pour les personnes autorisées.
4. L'utilisation d'appareils électroniques pour réaliser des enregistrements vidéo/sonores ou des images numériques d'autrui sans le consentement des personnes enregistrées est strictement interdite. Les restrictions contre le langage inapproprié s'appliquent à toutes les communications à travers le réseau de l'école, y compris, mais sans s'y limiter, les messages publics, les messages privés et le matériel affiché sur les pages Web. L'utilisation d'appareils photo ou de tout type d'appareil électronique est strictement interdite dans les vestiaires et les toilettes.
5. Le personnel de l'école doit préserver la confidentialité des données des élèves. Les élèves peuvent recevoir une adresse électronique de l'école afin d'améliorer la communication entre eux et la collaboration sur les projets scolaires. Les e-mails ne doivent être utilisés qu'à des fins pédagogiques directement liées à l'école.

Domages / Responsabilité

Les utilisateurs peuvent être tenus de dédommager l'école pour les pertes, les coûts ou les dommages encourus en cas de violation des directives d'utilisation acceptable des technologies et des règles de l'école, y compris les coûts d'enquête sur ces violations. L'école n'assume aucune responsabilité pour les frais ou coûts non autorisés encourus par les utilisateurs lors de l'utilisation des ordinateurs, des appareils ou du réseau de l'école. L'école n'assume aucune responsabilité pour les appareils du personnel ou des élèves présents sur le campus, et tous les appareils apportés sur le campus restent sous la seule responsabilité de l'élève/du membre du personnel et doivent rester dans un lieu sécurisé.

Conditions d'utilisation

American Academy Casablanca se réserve le droit de refuser, de révoquer ou de suspendre certains privilèges d'utilisateur et/ou de prendre des mesures disciplinaires conformément au code de conduite des élèves, en cas de violation de ces directives.

American Academy of Casablanca se réserve le droit d'examiner, d'utiliser et de divulguer toutes les données trouvées dans le réseau de l'école et ou tous les dispositifs/équipements présents sur le campus,

indépendamment de leur propriété, afin de favoriser la santé, la sûreté, la discipline ou la sécurité de la communauté scolaire. Le compte e-mail de AAC est la propriété de l'école.

Loi sur la protection des enfants sur Internet

American Academy Casablanca se conforme à la loi sur la protection des enfants sur Internet (CIPA) et a installé des mesures de protection de la technologie pour tous les ordinateurs de l'organisation. Une mesure de protection technologique est en place pour bloquer ou filtrer l'accès à l'Internet. Ce filtre protège les adultes et les mineurs contre l'accès à des représentations visuelles obscènes, à de la pornographie enfantine ou - en ce qui concerne l'utilisation d'ordinateurs avec accès à Internet par des mineurs - préjudiciables aux mineurs. Le filtre de contenu surveille les activités en ligne des mineurs et peut être revu lorsque cela est jugé nécessaire.

Bien que des mesures de protection soient en place, aucun pare-feu n'est parfait et les élèves sont en fin de compte responsables de leur utilisation d'Internet. L'école a le droit d'imposer des restrictions raisonnables sur le matériel auquel on accède ou qu'on affiche par le biais du système.

3. Évaluation académique

Les programmes académiques de American Academy Casablanca sont basés sur une combinaison de normes américaines et marocaines, ainsi que sur les programmes académiques du Baccalauréat International. Il est adapté pour répondre aux besoins de nos élèves. Les normes d'apprentissage du programme scolaire de la maternelle à la 12ème année sont basées sur les Common Core State Standards, le contenu est déterminé par les normes et standards scolaires américains/internationaux, et la méthodologie est fondée sur les principes de l'apprentissage par la recherche, qui passe par les phases d'apprentissage par le jeu, d'apprentissage par le projet et d'apprentissage par la recherche au fur et à mesure que les élèves deviennent plus matures.

Compte tenu du style d'enseignement et d'apprentissage unique de AAC, cette section du manuel décrit toutes les attentes, les directives et les exigences liées à l'évaluation académique, à la promotion d'un niveau à l'autre et aux conditions d'obtention du diplôme.

3.1. Programmes des cours (Syllabus)

Au début de l'année scolaire, tous les élèves du secondaire recevront un programme de cours qui présente les informations de base pour chaque cours. Le programme de cours est un document officiel de l'établissement qui a été élaboré par une équipe professionnelle comprenant l'enseignant du cours, le directeur de division et, le cas échéant, le coordonnateur du IB. Les programmes de cours suivent un format standard dans tout le secondaire et comprennent les informations suivantes :

- Titre du cours/description/aperçu
- Projets majeurs, y compris des liens vers l'apprentissage par le service, le cas échéant
- Objectifs d'apprentissage primaires et unités principales

3.2. Notes académiques

Les élèves reçoivent une note académique dans chaque matière. Les notes sont basées sur une évaluation formative, démontrée par la participation en classe, le travail en classe, l'apprentissage par projet et les devoirs à la maison, ainsi que sur une évaluation sommative, basée sur des tests et des interrogations. Les enseignants sont tenus de mettre en œuvre la notation dans leurs cours sur la base de l'échelle de notation de AAC.

3.3. Directives pour les devoirs

Les devoirs, tels que le travail sur un cahier, les fiches d'exercices, les guides de lecture et tout autre travail donné en classe ou à la fin du cours, partiellement ou entièrement terminé à la maison, en dehors des heures de classe, sont considérés comme des devoirs.

Il est utilisé pour renforcer les leçons précédentes ou préparer les leçons futures et est conçu de manière à permettre aux élèves de le réaliser de manière autonome sans l'aide directe d'un adulte.

Directives

- Afin d'assurer un bon équilibre entre les devoirs et le temps libre, il est de la responsabilité de l'élève de répartir le travail des devoirs tout au long de la semaine.
- La quantité de devoirs à domicile varie selon le niveau scolaire ou le stade de développement de l'élève, et culmine avec les cours avancés dans le lycée, comme indiqué ci-dessous :
 - Maternelle: Pas de notes pour les devoirs .
 - Ecole Primaire: Niveau scolaire multiplié par 10 minutes (Ex: 2ème année, 20 minutes; 4ème année, 40 minutes).
 - Collège: Cela peut varier, mais une durée approximative de 60 à 80 minutes par nuit est normale.
 - Lycée: Les devoirs au lycée varient en fonction du niveau du cours et de la période de l'année. Les élèves doivent s'attendre à avoir jusqu'à deux heures de devoirs par soir, en règle générale. On attend des élèves qu'ils apprennent à planifier leur temps et à gérer leur charge de travail. Les élèves qui suivent plusieurs cours AP ou qui suivent le programme IBDP peuvent s'attendre à une charge de travail plus élevée.
 - Pour tous les niveaux, les élèves doivent lire dans chacun de leurs cours de langue, ce qui ne compte pas dans le total des heures de devoirs indiqué ci-dessus.

Rattraper les évaluations/les devoirs

À l'école primaire, les enseignants organiseront des tests de rattrapage pendant la journée scolaire normale. Au collège et au lycée, les dispositions suivantes s'appliquent :

- Tout élève qui ne se présente pas à un examen à la date prévue doit effectuer un rattrapage à son retour. Ceci s'applique uniquement aux absences excusées et aux évaluations déjà prévues.
- Les élèves ont le même nombre de jours pour rattraper les devoirs qu'en cas d'absence.
- Les travaux en retard dans le secondaire perdent 10% de leur valeur chaque jour où ils ne sont pas rendus - jusqu'à ce que le travail atteigne la valeur 0.

Notes de passage minimales

Une note de 65.0 est considérée comme la note minimale de passage pour toutes les évaluations et les notes finales des cours. Par conséquent, une note de 65.0 ou plus doit être obtenue comme moyenne semestrielle finale dans un cours afin de le réussir.

Remédiation

AAC offre une variété d'outils permettant aux élèves de rattraper les objectifs d'apprentissage non atteints et l'échec d'un cours ou d'une année scolaire. Les options pour les élèves comprennent des cours particuliers, des travaux en petits groupes, des cours de rattrapage et éventuellement des cours d'été. L'administration communiquera les étapes de remédiation aux parents et aux élèves et chaque action sera adaptée à l'âge des élèves. Les parents doivent payer des frais supplémentaires pour les cours de rattrapage.

3.4. Promotion à travers les niveaux scolaires

L'objectif de AAC est que tous les élèves remplissent avec succès les conditions de promotion à travers les niveaux scolaires jusqu'à l'obtention du diplôme. Pour y parvenir, les élèves doivent répondre à toutes les exigences du niveau scolaire en matière d'études, de citoyenneté et d'assiduité.

Pour être promu au niveau supérieur en bonne et due forme, les élèves doivent :

1. Réussir toutes les classes, en obtenant la note minimale de passage dans chacune.
2. Obtenir une note finale de citoyenneté de 65 ou plus.

Les élèves qui ne répondent pas à une partie des critères décrits ci-dessus doivent se référer à la section "Travaux de rattrapage" du présent manuel pour retrouver un bon niveau. Les élèves qui ne réussissent pas une année scolaire peuvent redoubler à AAC à la discrétion du directeur de division correspondant et du directeur de l'école. Tous les élèves qui redoublent sont placés en probation académique et/ou en probation de conduite et reçoivent un contrat d'inscription conditionnelle.

3.5. Conditions d'obtention du diplôme

Afin de compléter le programme de diplôme d'études secondaires américain à AAC, les élèves du lycée doivent obtenir les crédits suivants :

Crédits	Matières
4	Langue Anglaise
4	Math - y compris Géométrie et Algèbre 2 ou équivalent
4	Science
4	Études Sociales - y compris l'histoire du monde, l'histoire des États-Unis, Gouvernement/AP Gouvernement
1	Études Sociales Marocaines
3	Langue Française
2	Langue Arabe
4	Autres - Beaux-arts, Éducation Physique et Service

En plus d'obtenir les crédits décrits ci-dessus, les élèves doivent réussir toutes les classes chaque année académique afin d'être promus au niveau supérieur, comme indiqué dans ce manuel.

3.6. Conversion de note et calcul de la moyenne cumulative G.P.A

La conversion des notes en pourcentage en notes en lettres et en échelle de 4.0 est calculée à l'aide du tableau suivant, qui est recommandé par le US College Board. Les cours AP et les cours IB HL reçoivent 0,5 point supplémentaire sur une échelle de 4.0.

La note en lettre	La note en pourcentage	Echelle 4.0	La note en lettre	La note en pourcentage	Echelle 4.0
A+	97-100	4.0	C+	77-79	2.33
A	93-96	4.0	C	73-76	2.0
A-	90-92	3.67	C-	70-72	1.67
B+	87-89	3.33	D+	67-69	1.33
B	83-86	3.0	D	65-66	1.0
B-	80-82	2.67	F	En dessous de 65.0	0.0

3.7. Tests externes à AAC

L'évaluation par rapport à des critères internationaux est utilisée pour comparer les résultats des élèves AAC à ceux des autres élèves des écoles internationales du programme américain. Tous les élèves de la 3ème à la 9ème année passeront le MAP (Mesurer le Progrès Académique). Les tests MAP permettent de déterminer le niveau académique d'un élève et de mesurer sa progression scolaire tout au long de l'année scolaire et ce d'année en année. Les tests MAP sont administrés en fonction du niveau scolaire de l'élève en lecture, en mathématiques et parfois en usage de la langue.

Tous les élèves passeront le PSAT du College Board en 10ème année pendant la journée scolaire normale à la date fixée par le College Board. Les élèves de 11ème année participent à un cours de préparation au SAT dans le cadre du programme intitulé College and Career. Le test est proposé les samedis fixés par le College Board aux élèves qui s'inscrivent sur le site web du College Board.

3.8. Dossiers des élèves

American Academy Casablanca conserve les dossiers académiques des élèves depuis leur inscription jusqu'à l'obtention de leur diplôme ou leur départ. Ces documents sont numériques et/ou physiques et comprennent les bulletins scolaires et les relevés de notes. En outre, pendant la période d'inscription active, d'autres formes de rapports sont également mises à la disposition des élèves et/ou des parents, en fonction de l'âge de l'élève.

Renweb

Les notes académiques, l'assiduité et les notes de citoyenneté peuvent être consultées par les parents sur Renweb. Il est de la responsabilité des parents de vérifier régulièrement les progrès de leur enfant sur Renweb. Les parents sont considérés comme "informés" de toutes les informations contenues dans Renweb.

Bulletins Scolaires

Les bulletins scolaires sont préparés et distribués à la fin de chaque période de notation. Ils sont imprimés, signés et cachetés à la fin de l'année scolaire.

Si le compte de scolarité d'un élève indique un retard de règlement, l'élève ne pourra pas recevoir le bulletin correspondant tant que le paiement n'aura pas été effectué.

Les bulletins scolaires à l'école primaire

Les notes officielles ne sont pas données de la maternelle à la 4ème année, mais l'évaluation des progrès du développement cognitif et social est officiellement documentée et rapportée. Les bulletins scolaires sont conservés dans les dossiers des élèves et envoyés aux parents 4 fois par an.

Dans la section maternelle, les bulletins scolaires sont considérés comme une évaluation parmi de nombreuses autres documentations importantes sur la croissance et le développement des compétences sociales, émotionnelles et cognitives d'un élève.

Les bulletins scolaires indiqueront les données relatives à son assiduité et évalueront les progrès appropriés au développement dans les domaines suivants :

- Langue Anglaise
- Mathématiques
- Etudes Sociales / Science
- Education Physique
- Beaux Arts
- Développement Social

Bulletins scolaires de la 5ème à la 12ème année

Les bulletins scolaires reflétant la note académique (pourcentage et lettre), la note de citoyenneté et l'assiduité sont envoyés à la maison 4 fois par an, à la fin de chaque période de notation. Les notes semestrielles sont calculées en faisant la moyenne des notes de cours de chaque trimestre, en utilisant des pondérations égales.

Relevés de notes

Les relevés de notes constituent un dossier complet et cumulatif des résultats scolaires d'un élève au cours des années scolaires de la 9ème à la 12ème année. Ils comprennent les notes finales de toutes les matières, la moyenne cumulative, l'assiduité, les prix et les reconnaissances obtenus.

Les relevés de notes académiques reflètent les notes semestrielles pour chaque matière suivie à AAC ou acceptée comme crédit de transfert à AAC. Les crédits transférés sont marqués par une* sur le relevé de notes. Les matières passées dans des programmes de rattrapage ou par d'autres moyens alternatifs approuvés par AAC sont marquées par un°.

Crédits transférés

Pour être admis, selon le manuel des admissions, les élèves qui entrent à American Academy Casablanca doivent avoir obtenu des notes de passage dans tous les cours de l'année académique précédente de leur école précédente. Les cours d'une école (américaine) accréditée au niveau régional, ayant obtenu la note de passage conformément aux stipulations de ce manuel, peuvent être transférés à AAC, comptent pour l'obtention du diplôme, et seront inclus dans le relevé de notes de l'école avec une mention appropriée comme cours de transfert.

Dans certains cas, des crédits provenant des écoles non accréditées au niveau régional aux États-Unis peuvent être appliqués, par exemple un élève transféré d'une école accréditée par le Ministère de l'Éducation Nationale du Maroc ou d'un autre pays, à condition que l'élève remplisse également les conditions de maîtrise de la langue anglaise.

Les crédits de transfert ne sont évalués qu'au moment de l'admission. Une fois qu'un élève est admis à AAC, tous les crédits doivent être obtenus par le biais des cours de American Academy Casablanca ou des programmes de rattrapage approuvés par AAC.

3.9. Honnêteté académique

AAC demande à chaque élève de tirer le meilleur parti de ses opportunités académiques et de protéger les opportunités de ses camarades de classe en adhérant au plus haut niveau d'honnêteté et d'intégrité académique. Ce qui suit a pour but de refléter et d'étendre les normes d'honnêteté académique de l'Organisation du Baccalauréat International (OBI) décrites dans sa politique d'honnêteté académique.

Définitions : Les termes énumérés ci-dessous ont les définitions suivantes uniquement dans le cadre de la politique d'honnêteté académique.

- A. Contourner : effectuer un travail d'une manière non conforme aux instructions avec l'intention réelle ou apparente d'obtenir un avantage scolaire.
- B. Collusion : soutenir une mauvaise pratique d'un autre élève, par exemple en permettant à un élève de copier son travail ou de le soumettre pour être crédité par un autre élève.
- C. Appareil électronique : tout appareil dont le but principal est de divertir ou de communiquer, comme indiqué dans la politique d'utilisation acceptable de la technologie de AAC.
- D. Fabriquer : fabriquer ou attribuer de manière erronée des données ou des informations dans tout travail soumis pour être crédité.
- E. Malversation : tout comportement qui procure un avantage déloyal à un élève ou qui affecte le travail d'un autre élève (par exemple, apporter du matériel non autorisé à un examen ou avoir un comportement qui perturbe un examen).
- F. Plagier : présenter les idées ou le travail d'une autre personne comme étant les siens en ne respectant pas les exigences du manuel de rédaction correspondant.
- G. Enregistrer : créer un enregistrement audio ou visuel en classe sans l'autorisation de l'enseignant.
- H. Auto-plagiat / Duplicata : présenter le même travail pour être crédité de plus d'un devoir, que ce soit dans un cours ou dans plusieurs cours, quelle que soit la date d'achèvement du travail original.

Efforts pour promouvoir l'honnêteté académique à AAC

- A. Les compétences en matière de recherche sont enseignées aux élèves à partir de la 7^{ème} année. Ce processus comprend des instructions explicites sur de nombreuses compétences pertinentes en matière de recherche, y compris, entre autres, la sélection et la documentation appropriées des sources, le format APA 6^{ème} édition, etc.
- B. Le programme pédagogique enseigne également comment éviter le plagiat, ainsi que les répercussions éthiques, académiques et comportementales qui en résultent dans les cas de plagiat.
- C. AAC utilise un format institutionnel pour présenter toutes les recherches académiques formelles dans tous les domaines. Le format est basé sur l'édition la plus récente du style APA. Le respect de ce format est exigé de tous les élèves et fait partie de la note académique pour tout projet de recherche universitaire dans toutes les matières.
- D. AAC peut utiliser un logiciel de détection du plagiat, qui favorise le développement de travaux universitaires originaux grâce à la détection du plagiat dans tous les travaux filtrés par cette plate-forme. Les élèves peuvent être amenés à présenter des projets de recherche écrits via un logiciel de détection du plagiat.

Exigences des élèves en matière d'honnêteté académique

- A. Chaque élève doit respecter les exigences décrites dans le guide de style APA. Les élèves sont censés comprendre le contenu du manuel et sont responsables du respect du guide de style APA.
- B. Chaque élève doit signaler rapidement à un enseignant ou à l'administration toute violation de cette politique dont il a connaissance ou qu'il soupçonne raisonnablement.

Interdictions

- A. Aucun élève ne peut se livrer à une quelconque forme de négligence grave.
- B. Il est interdit aux élèves de contourner, de copier, de fabriquer ou de plagier.
- C. Aucun élève ne peut utiliser un appareil électronique pendant le cours ou dans une classe, sauf si l'instructeur a préalablement autorisé l'élève à utiliser l'appareil électronique spécifique à ce moment et à cet endroit.
- D. Aucun élève ne peut enregistrer sans l'autorisation préalable de l'instructeur concerné.
- E. Aucun élève ne doit apporter en classe ou à l'examen du matériel autre que celui spécifiquement autorisé par ses instructeurs.
- F. Aucun élève ne doit retenir des informations ou fournir sciemment de fausses informations pendant l'enquête sur une violation potentielle de cette politique.

G. Aucun élève ne doit présenter un travail réalisé en partie ou en totalité par une autre personne que lui-même. Il s'agit principalement de l'utilisation abusive de tuteurs ou d'enseignants extérieurs.

Violations de la politique et conséquences : Tout élève qui commet un acte de malhonnêteté académique tel que décrit dans cette politique recevra un rapport disciplinaire qui donnera lieu à une enquête et aux conséquences décrites dans le Code de conduite.

4. Vie estudiantine / familiale

4.1. Apprentissage par le service

Les élèves de AAC démontrent le respect des valeurs de l'école à travers de nombreux moyens différents, mais aucun n'est aussi profond et n'a autant d'impact que la participation à une variété d'opportunités de service. Les élèves rendent service à la communauté et acquièrent des compétences utiles dans la vie courante grâce à des initiatives de service dans le cadre de clubs, de stages et du programme CAS du IBDP.

4.2. Prix et Distinctions

Excellence académique: Les listes d'excellence académique seront publiées à la fin de chaque période de notation et incluront les élèves qui ont atteint au moins 3,5 GPA pour le tableau d'honneur et 3,75 GPA pour le tableau d'honneur élevé.

Prix de la citoyenneté: Le prix de la citoyenneté est décerné aux élèves qui ont obtenu une note de 93 ou plus en citoyenneté, qui ont rempli avec succès les exigences du programme d'apprentissage par le service, et qui sont ensuite confirmés par leurs enseignants et leur directeur comme des élèves qui démontrent régulièrement les valeurs de AAC d'intégrité, de compassion, de respect, de responsabilité et d'excellence.

Prix et Distinctions supplémentaires pour les Bacheliers diplômés

Au cours de la cérémonie de remise des diplômes, American Academy Casablanca récompense les élèves pour une variété de réalisations au cours de leurs années de lycée :

Major de promotion: La moyenne académique la plus élevée pour toutes les classes de la 9e à la 12e année de AAC. Calculé par la moyenne des notes individuelles de tous les bulletins finaux de la 9e à la 12e année. Seuls les élèves ayant fréquenté AAC au moins deux années du lycée sont éligibles.

Salutatorian: La deuxième meilleure moyenne académique durant tous les cours de la 9ème à la 12ème année de AAC. Calculée en faisant la moyenne des notes des cours individuels de tous les bulletins finaux des classes 9-12. Seuls les élèves ayant fréquenté AAC pendant au moins deux années de lycée sont éligibles.

Prix Puma Fierté Omar Archane: Nommé en hommage à un élève, ce grand honneur est décerné au bachelier qui incarne le mieux toutes les valeurs de l'école, telles que déterminées par les membres du personnel.

4.3. Cérémonies de promotion et de remise des diplômes

Pour la plupart des élèves, les cérémonies de promotion et de remise des diplômes représentent un moment important de leur carrière universitaire. La participation à la cérémonie de remise des diplômes est un moyen important de célébrer la réussite de l'élève avec sa famille, ses camarades de l'école et ses enseignants. Mais il est important de ne pas oublier la distinction entre le fait de "marcher" lors de la cérémonie de remise des diplômes et le fait de recevoir un diplôme ou un certificat. Ils ont chacun des exigences différentes. Cela signifie que certains élèves qui ont suivi avec succès tous leurs programmes pédagogiques et rempli les autres conditions d'obtention du diplôme peuvent se voir interdire de participer à la cérémonie de remise des diplômes. D'autres qui n'ont pas tout à fait terminé ou qui suivent un parcours scolaire différent pourront parfois participer à la cérémonie avec leurs camarades.

Cérémonies de promotion de la Grande Section, de la 5^{ème} année et de la 8^{ème} année

Les cérémonies de promotion de la maternelle, de la 5^{ème} et de la 8^{ème} année sont des célébrations et des reconnaissances des élèves qui ont réussi à atteindre leurs objectifs et qui incarnent les valeurs de AAC.

La participation à ces cérémonies signifie que les élèves sont prêts à passer au niveau suivant de leur processus pédagogique.

Le jour et l'heure de ces événements seront communiqués aux parents. Ces événements ont lieu sur le campus de AAC. Les élèves doivent porter l'uniforme de AAC pour la cérémonie. Le programme de ces cérémonies comprend une procession d'élèves, des orateurs adultes, des certificats de mérite et un chant de clôture.

Remise du Diplôme de fin d'études

Conditions d'obtention du diplôme: Tous les élèves doivent remplir les conditions d'obtention du diplôme telles que décrites dans le manuel et payer toutes les dettes en cours afin de pouvoir participer à la cérémonie de remise des diplômes.

Répétition de la remise des diplômes: Tous les élèves qui sont autorisés à participer à la cérémonie de remise des diplômes doivent participer avec leurs camarades de classe et l'administration de l'école aux répétitions prévues.

Cérémonie de remise des diplômes: Les bacheliers qui sont en règle sur le plan scolaire et comportemental seront autorisés à participer à la cérémonie officielle de remise des diplômes de l'école. Les élèves qui ne sont pas en règle ne participeront pas et, s'ils le méritent, recevront leur diplôme à une date ultérieure. Chaque élève doit répondre à toutes les exigences de l'école, y compris la coopération avec tous les préparatifs de la cérémonie, pour faire partie de la cérémonie officielle.

Tenue appropriée: Les dames: robe, jupe et chemisier et chaussures habillées-- doivent être plates ou à talons bas. Messieurs: pantalons de couleur foncée, chemise de couleur claire, cravate et chaussures noires avec chaussettes. Parents / invités: Il s'agit d'un événement semi-formel, tenue convenable pour l'occasion.

Seuls les cordons, cols et étoiles autorisés par l'école sont autorisés sur les chapeaux et les blouses. Les autres décorations et ornements ne sont pas autorisés.

Comportement: Un comportement approprié est attendu à tout moment! Si le personnel de la zone d'enregistrement détermine que la conduite, la condition physique ou l'apparence d'un diplômé est telle qu'elle pourrait perturber le programme, cet élève ne participera pas. Sans oublier qu'il s'agit d'un événement privilégié, sur invitation des responsables de l'école. Les diplômés qui perturbent intentionnellement la cérémonie seront escortés hors de la zone et de l'enceinte de AAC, et ne recevront pas leur diplôme lors de la cérémonie officielle de l'école avec les diplômés participants. Une conférence parent/élève/administration sera nécessaire et programmée dans les 48 heures comme condition préalable à la remise du diplôme officiel.

Tous les discours doivent être supervisés par le conseiller de diplomation, et passer par un processus d'approbation et de révision par le directeur.

Photographies: Le photographe officiel de l'école prendra des photos tout au long de la cérémonie, y compris une photo de chaque diplômé au moment où il traverse la scène et reçoit son diplôme. Les parents ne doivent donc pas se déplacer sur le site pendant la remise des diplômes.

4.4. Programme athlétique

Le programme athlétique de American Academy Casablanca est conçu pour contribuer au développement équilibré de la communauté scolaire par la participation à des sports de compétition. Le programme met l'accent sur le basket-ball, le football et le volley-ball, mais des équipes dans d'autres sports peuvent également être formées lorsque l'intérêt et l'opportunité se présentent.

Équipes athlétiques au collège et au lycée

Les équipes sportives suivantes sont proposées au collège et au lycée, en fonction du nombre d'inscriptions :

- Football garçons/filles Varsity et Junior Varsity
- Basket-ball garçons/filles Varsity et JV
- Volleyball garçons/filles Varsity et JV

S'il n'y a pas suffisamment d'inscriptions pour mériter des équipes Varsity et Junior Varsity séparées, une seule équipe unifiée sera ouverte afin de maintenir le programme. Si le nombre d'inscriptions ou l'intérêt augmente, l'école se réserve le droit d'organiser des séances de qualification à tout moment pour répartir les élèves entre les équipes Varsity et Junior Varsity.

L'entraîneur correspondant est le seul responsable du placement d'un élève dans une équipe Varsity/JV. De même, l'école se réserve le droit de condenser ou d'annuler des équipes, si les inscriptions/participations le méritent.

Conditions requises pour les équipes Varsity et Junior Varsity

Les athlètes de AAC représentent leur école avec fierté. En tant que tels, ils doivent démontrer les valeurs AAC à tout moment et faire de leur mieux sur le plan académique à tout moment. Les conditions suivantes doivent être remplies pour rejoindre ou rester dans une équipe sportive de AAC Varsity ou Junior Varsity :

1. Il doit être de la 6^{ème} à la 12^{ème} année
2. Il faut réussir toutes les classes sur le bulletin le plus récent.
3. Les élèves en probation académique ou de conduite ne sont pas éligibles sans l'autorisation écrite explicite du directeur de la division.
4. Il doit avoir une note de citoyenneté d'au moins 83 % et ne pas avoir commis plus d'une infraction majeure et aucune infraction grave au cours de la période de notation.

Les appels ou les demandes d'exception doivent être adressés au directeur de la division, qui décidera en dernier ressort si un élève peut participer ou non.

Pratiques sportives et jeux pour les équipes Varsity et Junior Varsity

Afin de développer le talent, l'esprit sportif et le sens de l'équipe, les entraînements des équipes sportives Varsity et Junior Varsity ont lieu deux fois par semaine. Les rencontres peuvent avoir lieu pendant l'entraînement, après l'école ou pendant les week-ends. Les directives suivantes s'appliquent aux pratiques sportives et aux rencontres:

- Les élèves doivent être présents et ponctuels lors des entraînements afin de conserver un bon statut dans l'équipe et de participer aux matchs.
- Les élèves ne sont pas autorisés à participer au match suivant s'ils ont manqué le dernier entraînement.
- Pour participer aux matchs, l'uniforme officiel de l'équipe doit être utilisé dans son intégralité.
- Le code de conduite des élèves de AAC est applicable à toutes les pratiques sportives et à tous les matchs.
- Les élèves qui font l'objet d'une retenue ou d'une suspension, y compris une suspension à l'école, ne seront pas autorisés à participer aux entraînements.
- Les élèves doivent quitter le campus immédiatement après l'entraînement ou les matchs et être récupérés par leurs parents ou tuteurs.
- Les entraîneurs sont chargés d'assurer la sécurité et la surveillance adéquate pendant les heures d'entraînement et jusqu'à ce que le dernier élève soit récupéré après l'entraînement ou les matchs.

Matchs sportifs pendant les heures scolaires

Parfois, des rencontres sportives peuvent avoir lieu pendant les cours, y compris la participation à des tournois nationaux et internationaux. Lorsque les élèves doivent s'absenter des cours pour participer à des activités sportives, les directives suivantes s'appliquent :

- Le coordinateur sportif enverra des informations aux enseignants, les informant du match et demandant la participation de certains élèves.
- Afin de participer :
 - l'élève doit réussir la ou les matières qu'il manquera pour le match/tournoi.
 - il ne peut y avoir plus de 4 absences dans la période de notation en cours, sans compter les absences pour des événements scolaires.
 - il/elle ne doit pas avoir d'absences fréquentes aux entraînements après l'école. Ceci est à la discrétion de l'entraîneur.
- Le directeur d'école prend la décision finale concernant l'absence d'un élève à son cours, indépendamment de la note académique de l'élève. Cette décision doit être communiquée au coordinateur sportif au moins un jour avant le match, sinon la réponse est considérée comme positive.
- Il est de la responsabilité de chaque élève d'effectuer tout travail, évaluation ou activité manqués résultant d'une absence en classe pour des matchs sportifs.
- Un élève peut également décider de ne pas manquer de cours afin d'assister aux matchs, mais il doit en informer le coordinateur sportif par anticipation.

Les appels ou les demandes d'exception doivent être adressés au directeur de la division, qui décidera en dernier ressort si un élève peut participer ou non.

4.5. Activités parascolaires

Les activités parascolaires comprennent une variété d'activités dans les domaines du sport, de la musique, des arts, de l'artisanat, des programmes académiques et d'autres cours de découverte. Les élèves sont encouragés à participer à des activités parascolaires. Chaque semestre, une liste des activités disponibles est envoyée aux parents et aux élèves. Les inscriptions se font selon le principe du premier arrivé, premier servi, et les élèves doivent remplir les mêmes conditions pour participer aux clubs qu'aux activités sportives (voir ci-dessus). Les élèves désireux de créer leur propre club doivent consulter leur directeur d'école pour plus d'informations.

4.6. Excursions d'une journée/excursions d'apprentissage par le service

Les excursions sont planifiées de manière à fournir des expériences réelles pour compléter le programme scolaire. Des feuilles d'autorisation individuelles doivent être signées par les parents pour chaque voyage. Une lettre sera envoyée aux parents avec des informations concernant le voyage, le lieu, les objectifs et les chaperons avant que les élèves ne quittent le campus.

Les parents peuvent, pour des raisons valables, demander que leurs enfants ne participent pas à une excursion programmée. Dans ce cas, l'élève restera à la maison et aura une absence pour la journée d'école. Des travaux académiques alternatifs seront attribués pour atteindre les objectifs d'apprentissage de la visite sur le terrain par un autre moyen. Dans le cas de voyages d'apprentissage par le service, le travail doit être rattrapé au même endroit (ou à un endroit similaire), tel qu'approuvé par l'école.

Le code de conduite des élèves de AAC, le code vestimentaire et toutes les autres règles de l'école s'appliquent lors des excursions. Les excursions seront largement supervisées, compte tenu des ratios personnel/élèves suivants : maternelle et primaire 1:6, collège et lycée 1:12. Si l'excursion est mixte, au moins un chaperon masculin et un chaperon féminin accompagneront le groupe.

Les uniformes scolaires ou les vêtements appropriés à l'événement/activité doivent être portés lors des excursions. Si des exceptions doivent être faites, elles seront communiquées dans la lettre d'information sur la sortie éducative. Les élèves qui ne sont pas en tenue correcte peuvent être exclus de l'activité à la discrétion du directeur de la division.

4.7. Opportunités de voyages internationaux

Procédure pour participer aux opportunités de voyages internationaux:

1. Recevoir une invitation ou exprimer votre intérêt à participer à l'un des voyages scolaires internationaux de AAC.
2. Les parents et les élèves doivent assister aux réunions ou accepter d'une autre manière qu'ils ont été informés des détails relatifs au voyage.
3. Payer le dépôt initial et soumettre une copie numérique de la page d'information du passeport et de tous les visas requis avant la ou les dates limites établies. Les acomptes ne sont pas remboursables.
4. Respecter tous les délais de paiement, car le voyage est autofinancé.
5. Accepter les règles énumérées ci-dessous et suivez-les pendant le voyage.
6. Au retour, partager cette expérience avec vos camarades de classe.

Règles pour les opportunités de voyages internationaux :

1. Toute violation de la politique de l'école ou tout non-respect des instructions du personnel responsable entraînera un renvoi au bureau. Les règles sont strictement respectées lors de tout voyage international.
2. Les téléphones portables sont autorisés sous la responsabilité absolue des élèves.
3. Dans les hôtels, les élèves ne sont pas autorisés à quitter leur chambre après l'heure prévue, pour quelque raison que ce soit, jusqu'à ce que les chaperons les préviennent le lendemain matin.
4. Si les chambres sont équipées de téléphones, les élèves recevront le numéro de la chambre de chaque enseignant et des instructions sur la manière de gérer une urgence pendant la nuit.
5. Lors d'un voyage, les problèmes de comportement peuvent entraîner la perte de privilèges tels que la participation à des activités avec ses camarades, le fait de dormir dans une chambre avec ses camarades, etc.
6. Dans des cas extrêmes, un élève peut être renvoyé d'un voyage scolaire international pour violation grave ou répétée des règles ou de la conduite. Un parent doit accepter la responsabilité de ramener l'élève à la maison dès qu'il est averti par l'administration de l'école.
7. La violation de ces règles ou du Code de conduite lors d'une excursion peut entraîner la perte du privilège de participer à toute activité hors campus pour le reste de l'année scolaire ou pour les années scolaires suivantes, à la discrétion de l'école.

4.8. Assemblées

Des assemblées sont organisées tout au long de l'année pour célébrer les réalisations des élèves, renforcer la communauté et marquer les événements culturels. Les assemblées ont lieu pendant la journée scolaire, et les parents des élèves qui participent aux événements sont souvent invités à s'y joindre.

4.9. Événements et Productions scolaires

Les événements et les productions scolaires sont des occasions pour les élèves de AAC de montrer leurs talents et leur travail acharné, ainsi que de construire une communauté. Pendant l'année scolaire, plusieurs événements et productions peuvent avoir lieu le soir ou pendant la journée scolaire. Les parents et les élèves sont encouragés à assister aux événements et aux productions après l'école pour soutenir nos élèves qui se produisent. Pendant ces événements, les politiques scolaires concernant le comportement et la tenue vestimentaire restent en vigueur.

4.10. Santé des élèves

AAC s'engage dans l'éducation à la santé et l'enseignement de nos élèves du bien-être physique, mental, émotionnel et social. L'éducation à la santé motive nos élèves à améliorer et à préserver leur santé personnelle, tout en contribuant à la prévention des maladies et en réduisant leur exposition aux comportements à risque. Les programmes et l'enseignement de l'éducation à la santé aident les élèves de AAC à acquérir les compétences nécessaires pour les encourager à faire des choix sains tout au long de leur vie.

L'objectif de l'infirmerie des élèves de AAC est de disposer d'un endroit sûr et accessible afin de pouvoir fournir un traitement médical adéquat pour les blessures mineures subies pendant la journée scolaire. L'infirmerie de l'école n'est pas équipée pour traiter les blessures majeures qui nécessitent un traitement médical plus avancé.

L'infirmerie des élèves de AAC fournit les premiers soins aux élèves qui tombent malades ou se blessent pendant la journée scolaire. Lorsqu'un élève est trop malade pour rester à l'école, les parents seront avertis pour venir le chercher. En cas de maladie ou de blessure grave, l'infirmière désignée par l'école appellera les services d'urgence pour assurer le transport vers l'hôpital désigné le plus proche. Nous vous encourageons à informer le bureau de la santé des élèves de tout besoin de santé particulier qui pourrait survenir.

Vaccinations requises pour être admis à AAC

Chaque élève doit prouver qu'il a reçu les vaccins appropriés à son âge, conformément à la législation et à la réglementation marocaines, y compris la vaccination contre les maladies suivantes :

- DTC (diphtérie, tétanos et coqueluche);
- Poliomyélite (polio);
- (ROR) rougeole, oreillons, rubéole;
- Haemophilus influenzae de type b (Hib);
- Hépatite B;
- Varicelle;
- Autres vaccins, à la demande de AAC.

Médicaments auto-administrés

- Il s'agit de tout médicament apporté dans l'enceinte de l'école pour être administré par l'élève (par exemple : inhalateurs, gouttes pour les yeux, etc.).
- Certains médicaments peuvent être désignés comme étant des médicaments auto-administrés. Un formulaire d'autorisation d'auto-administration de médicaments doit être signé par un parent/tuteur pour les traitements sur ordonnance ou en vente libre utilisés pendant les heures de classe et approuvés au besoin par l'infirmière. Une copie de ce formulaire doit être remise à l'infirmière pour être conservée dans le bureau de l'infirmière. Une copie de ce formulaire signé par l'infirmière doit également être conservée auprès de l'élève qui s'auto-administre un médicament. Tous les autres médicaments doivent être administrés sous la supervision de l'infirmière de l'infirmerie de l'école.
- Les élèves ne doivent pas partager leur ordonnance avec d'autres élèves. Des mesures disciplinaires appropriées seront prises par le directeur de l'école s'il s'avère qu'un élève enfreint cette politique scolaire.

Médicaments administrés par l'infirmière

Tout médicament en vente libre ou prescrit par un médecin administré aux élèves par l'infirmière :

Médicaments en vente libre

Un formulaire de consentement médical personnel administré par l'infirmière doit être rempli et remis à l'infirmière avant que l'administration ne puisse commencer. Il s'agit de médicaments tels que des sirops contre la toux, des antihistaminiques et des décongestionnants qui peuvent être administrés si nécessaire.

Une liste des médicaments en vente libre disponibles à la pharmacie de l'école sera précisée sur le formulaire de consentement à la pharmacie scolaire administrée par l'infirmière.

Tous les médicaments en vente libre doivent être apportés à l'infirmière de l'école dans leur emballage d'origine, étiquetés avec le nom de l'élève et les instructions concernant le dosage et les heures d'administration.

Médicaments sur ordonnance

Les mêmes formulaires et procédures que pour les médicaments en vente libre doivent être suivis pour les médicaments prescrits par un médecin. Les parents doivent apporter au bureau de l'infirmière l'ordonnance ou une copie de l'ordonnance écrite du médecin avec les médicaments étiquetés pour en discuter avec l'infirmière de l'école.

L'utilisation de l'ascenseur de l'école ne doit se faire qu'avec l'autorisation de l'administration ou de l'infirmière de l'école.

Gestion des conditions chroniques

- **Asthme** - Si un élève a du mal à respirer, il doit être accompagné par un camarade ou un membre du personnel jusqu'au bureau de l'infirmière, sauf si l'élève est incapable de marcher, dans ce cas l'infirmière doit être informée immédiatement de l'endroit où se trouve l'élève.
 - Les élèves asthmatiques doivent avoir un inhalateur de secours sur eux en permanence, à l'école, s'ils sont formés à l'auto-administration. Si l'élève n'est pas formé, un parent/tuteur doit laisser l'inhalateur à l'infirmière (**voir la section Médicaments sur ordonnance ci-dessus pour les procédures et les formulaires**).
 - En cas de crise d'asthme grave (c'est-à-dire si l'inhalateur n'a aucun effet après cinq à dix minutes ou si l'enfant montre des signes de détérioration rapide), l'école appelle une ambulance pour emmener l'élève à l'hôpital désigné par l'école. En cas d'absence de respiration et/ou de pouls, une infirmière ou un personnel qualifié commencera immédiatement le PCR.
- **Diabète** - Le parent/tuteur doit fournir les éléments suivants :
 - Un diagnostic de diabète documenté par un médecin, précisant l'hypo ou l'hyperglycémie et le plan de traitement spécifique.
 - Un formulaire d'ordonnance du médecin pour tous les besoins en équipement de traitement, y compris mais sans s'y limiter : insuline, seringues à insuline, stylo à insuline et pompe à insuline.
 - Toute documentation fournie par un médecin doit être renouvelée chaque année.
 - Le parent/tuteur remplit et signe le formulaire de consentement médical personnel administré par une infirmière.
 - La capacité de l'élève à effectuer la surveillance et le traitement du diabète de manière autonome sera évaluée par l'infirmière de l'école.
 - Lors de l'admission approuvée à l'école ou pour les élèves déjà inscrits à l'école et chez qui un diabète vient d'être diagnostiqué, les parents/tuteurs doivent rencontrer l'infirmière de l'école afin de déterminer la meilleure stratégie pour gérer l'état de l'élève.

L'utilisation de l'épinéphrine à l'école

L'infirmière de l'école n'administrera l'épinéphrine que si le médicament a été fourni par le parent ou le tuteur. A utiliser pour les élèves qui risquent d'avoir une réaction allergique potentiellement fatale. Voir la section sur les médicaments sur ordonnance.

Politique d'exclusion pour cause de maladie

AAC n'autorise pas les enfants malades ou présentant des symptômes de maladie à assister aux cours. Les symptômes ou les conditions qui peuvent empêcher un élève de venir à l'école ou pour lesquels il sera renvoyé à la maison, incluent, mais ne sont pas limités à :

- Diarrhée ou vomissements
- Fièvre supérieure à 100 degrés Fahrenheit-38 degrés Celsius-
- Couleur inhabituelle sur la peau ou les yeux
- Toux sévère

- Comportement inhabituel
- Changement des habitudes alimentaires ou de consommation de liquide
- Maux de gorge, maux d'oreille, glandes enflées
- Lésions cutanées ou oculaires graves, pleureuses ou remplies de pus
- N'importe quelle maladies transmissibles, y compris, mais sans s'y limiter, la varicelle,
- Streptocoques, gale, rougeole, etc. Veuillez informer l'infirmerie si votre enfant a contracté une maladie transmissible.
- Poux
- Plaintes de douleur intense

Pour pouvoir retourner à l'école, les enfants doivent être complètement rétablis, sans l'aide de réducteurs de fièvre ou d'autres médicaments qui masquent temporairement les symptômes. Les enfants doivent être en mesure de participer pleinement à leurs programmes scolaires. Il y aura moins de maladies à l'école si les enfants malades sont gardés à la maison.

Si un élève se sent mal pendant la journée scolaire, il peut se reposer dans l'infirmerie sous la surveillance de l'infirmière. Seuls l'infirmière et le directeur de division peuvent accorder aux élèves la permission de rentrer chez eux en cas de maladie. Les enseignants ne doivent PAS envoyer les élèves à l'administration pour qu'ils appellent à la maison s'ils sont malades. Les enseignants doivent plutôt diriger les élèves malades vers l'infirmière, qui prendra la décision et contactera les parents, si nécessaire.

En cas de blessure sur le campus, les dispositifs et équipements médicaux AAC ne peuvent être utilisés que le jour de l'incident. Les parents sont responsables de fournir les dispositifs et équipements appropriés nécessaires au rétablissement de ladite blessure (c'est-à-dire béquilles, chaises roulantes, etc.).

Maladie, accident ou blessure d'un élève au sein du campus

Lorsqu'un élève tombe malade ou subit un accident ou une blessure sur le campus, la procédure suivante est suivie :

1. L'élève est immédiatement conduit au bureau de l'infirmière.
2. En cas d'accident ou de blessure sur le campus, le formulaire de rapport d'accident de tout élève est rempli par le membre du personnel qui a été témoin de l'accident ou de la blessure. (Voir ci-dessous la section 4.11.7)
3. L'infirmière vérifie la blessure et détermine le plan d'action suivant, soit en renvoyant l'élève en classe, soit à la clinique pour une consultation externe, soit à la maison, en fonction des critères suivants :

a. Envoyer l'élève en classe:

- Seulement une petite coupure ou éraflure, et aucun autre danger n'est imminent ou apparent.
- L'élève peut être autorisé à se reposer quelques minutes au bureau, à la discrétion de l'infirmière

b. Envoyer l'élève à la clinique pour consultation externe:

Toute blessure qui ne se limite pas à une éraflure mineure ou à une coupure entraîne l'envoi de l'élève à la clinique pour consultation externe. Les exemples incluent, mais ne sont pas limités à:

- Commotion cérébrale
- Perte de conscience
- Soupçon d'os cassé
- Suspicion de blessures internes
- Saignement massif/Hémorragie
- Blessures graves à la tête, au visage, au cou et à la bouche

c. Envoyer l'élève chez lui :

Des problèmes mineurs qui sont suffisants pour empêcher l'élève d'aller en classe, mais pas assez pour mériter un déplacement à la clinique, comme par exemple :

- Forte fièvre, vomissements non liés à/suivant une chute
- Virus de l'estomac
- Poux et/ou lentes suspectés

- Œil rose
- Autres situations similaires

Procédures pour envoyer un élève à la Clinique pour une consultation externe

1. Lorsque l'infirmière détermine qu'un élève doit être envoyé à la clinique pour une consultation externe, elle envoie un message au groupe de contact d'urgence (qui comprend tous les membres de l'équipe de direction).
2. La secrétaire de division informe les parents par téléphone.
3. L'élève est transporté par le transport scolaire officiel ou par une ambulance, selon la gravité et l'urgence de la blessure, vers un hôpital local. Il est accompagné de l'infirmière, du directeur de la division ou de la personne désignée par le directeur de la division.
4. L'élève sera emmené à la clinique, si cela est jugé nécessaire, par l'infirmière ou le directeur de la division, qu'il ait été possible ou non de contacter les parents, et que les efforts pour contacter les parents se poursuivent.
5. Une fois que le parent arrive à la clinique, l'élève est remis à la garde de son parent à ce moment-là, et le membre du personnel de AAC retourne sur le campus.
 - a. Si le parent ne se rend pas à la clinique, et que la clinique fournit une autorisation médicale de l'élève et juge qu'il est approprié pour l'élève de retourner à l'école, il sera renvoyé en classe à son retour.
 - b. Si le parent ne se rend pas à la clinique et que celle-ci ne fournit pas de décharge médicale, le directeur de la division prendra le dossier en charge à 17h30 et gèrera la situation avec les parents. Une personne désignée par l'école restera avec l'élève jusqu'à l'arrivée du parent.
6. L'infirmière de l'école prépare le formulaire d'assurance et tout autre document nécessaire et remet ces documents au personnel de l'hôpital pour traitement.
7. L'infirmière s'assure que le rapport d'accident de l'élève est rempli et le remet au directeur de la division pour un suivi avec le parent.
8. Le directeur de la division contacte la famille pour un suivi et signe le formulaire pour clôturer le dossier.
9. Le rapport d'accident de l'élève est retourné à l'infirmière pour être classé dans le dossier médical de l'élève, et il est enregistré dans RENWEB, et l'incident est clos.

L'infirmierie de l'école ne s'occupera pas des accidents ou des blessures survenus en dehors du campus. Lorsqu'il est estimé qu'un élève a été blessé en dehors du campus, les parents seront appelés à venir chercher l'élève.

Formation aux toilettes

Les élèves sont censés être familiarisés avec les toilettes lorsqu'ils intègrent la maternelle, mais il y en a qui sont admis et qui ne sont toujours pas familiarisés avec les toilettes. Dans la classe des tout-petits, les élèves doivent être propres. Des accidents se produisent en petite et grande section.

Les parents sont priés de:

- Emmener leurs enfants aux toilettes avant de quitter la maison et/ou lorsqu'ils entrent dans la classe.
- Apportez beaucoup de vêtements de rechange : pantalons, chaussettes, collants, etc.
- Emporter à la maison pour laver, et ne pas oublier de remplacer, les vêtements mouillés ou souillés.
- Parler à l'enseignant de leur enfant de la façon dont les choses se passent en classe.

Si un élève porte encore des couches à la maison pendant la journée, il doit porter des couches-culottes lors de son entrée à AAC. Il convient par exemple de pratiquer une routine quotidienne d'utilisation fréquente des toilettes :

- au réveil et avant de sortir
- au retour
- 15/30/ 45 minutes après avoir mangé ou bu

Donnez beaucoup d'éloges lorsque l'utilisation des toilettes a été réussie et pour les "bons essais" ! Habillez les élèves avec des vêtements qui peuvent être baissés par eux-mêmes. Restez calme et positif !

Ramadan

AAC ne favorise aucune croyance ou religion spécifique, mais il est entendu que la majorité des familles AAC sont musulmanes. Par conséquent, des considérations particulières sont accordées pendant le Ramadan. Il s'agit notamment d'un raccourcissement de la journée scolaire pendant la période du Ramadan, comme décrit dans ce manuel, ainsi que d'une augmentation des espaces physiques pour la prière des élèves et du personnel.

Il est également entendu que les adultes, ainsi que de nombreux élèves du collège et du lycée, peuvent souhaiter jeûner pendant cette période. Les élèves de la section maternelle et primaire ne sont pas autorisés à jeûner sans l'autorisation écrite explicite et les instructions de leurs parents. Les élèves, quel que soit leur âge, qui jeûnent et qui ont des problèmes de santé, tels que la déshydratation, l'hypoglycémie, l'hypotension artérielle ou autres, à la seule discrétion de l'infirmière, recevront de l'eau et devront manger. Les parents seront contactés pour prendre d'autres décisions concernant le jeûne lorsque des circonstances liées à la santé de tous les mineurs se présenteront. La cafétéria de l'école fonctionnera comme d'habitude pendant le Ramadan.

4.11. Gouvernement/Clubs des élèves

Conditions à remplir pour se présenter au gouvernement des élèves

- Avoir des notes académiques de B ou plus dans chaque classe sur le dernier bulletin scolaire.
- Avoir une note de citoyenneté de 83 ou plus sur le bulletin le plus récent
- Avoir le désir de représenter votre Classe

Les élèves qui souhaitent représenter leurs camarades de classe peuvent se présenter comme délégués de classe. Les membres du gouvernement des élèves se réunissent périodiquement pour discuter des questions relatives aux élèves et planifier des événements. Les responsables des classes de 12^{ème} et 8^{ème} années représentent le corps étudiant au sein du conseil communautaire de AAC.

Pour les clubs de l'école secondaire, notre directeur des activités crée un programme. Les élèves qui souhaitent créer un club doivent contacter le directeur des activités et trouver un parrain au sein du personnel. En primaire, les clubs sont dirigés par le directeur.

4.12. Paiements, aide financière et bourses

Pour assurer le bon fonctionnement de l'organisation, tous les parents doivent être à jour dans leurs paiements scolaires. L'école demande aux familles de payer les frais d'inscription pour l'année suivante au printemps, puis effectuer le paiement du premier semestre avant le 15 septembre. À ce moment-là, la famille doit également signer le contrat de paiement qui comprend une clause reconnaissant l'acceptation des directives du manuel de la communauté. Le deuxième et dernier paiement des frais de scolarité a lieu au mois de janvier. Les paiements en retard donnent lieu à des frais de retard de 5 % pour le premier mois (2 % par mois par la suite), et lorsque le paiement a plus d'un mois de retard, l'élève peut se voir refuser l'accès à l'école. Les paiements sont effectués au bureau de la comptabilité.

Une réduction des frais de scolarité peut être envisagée s'il existe une raison impérieuse pour que l'élève étudie à American Academy Casablanca. Dans de telles circonstances, la famille doit faire une demande d'aide financière et soumettre tous les documents nécessaires avant le 1^{er} août.

Un comité nommé par le conseil d'administration examine chaque demande et informe les familles de la décision avant le premier jour d'école. Les élèves doivent répondre à des exigences minimales en matière de résultats académiques et comportementales pour conserver leur bourse d'études.

4.13. Organisation parents-enseignants (PTO)

Les parents de AAC qui souhaitent aider l'école à organiser des événements et à renforcer la communauté peuvent faire partie du PTO. Ce groupe est dirigé par les membres du conseil communautaire des parents et des enseignants, et est composé de divers comités (événements, feedbacks, relations avec le personnel, etc.). Les parents peuvent se porter volontaires pour faire partie de l'un de ces comités s'ils le souhaitent. Le PTO organise également des réunions générales périodiques des parents, afin de fournir des informations et de solliciter des retours.

Chaque classe des sections maternelle et primaire demande la participation de parents de classe, spécifiquement pour chaque classe. Chaque niveau scolaire au collège et au lycée demande le soutien des parents de classe qui soutiennent l'ensemble du niveau scolaire, par opposition à la classe principale spécifique. Il n'y a pas de limite au nombre total de parents de classe qui peuvent servir une classe ou un niveau donné chaque année.

4.14. Objets personnels

Les élèves du collège se voient tous attribuer un casier, où ils doivent garder leurs affaires à tout moment lorsqu'ils ne sont pas physiquement avec eux. L'école n'est pas responsable des objets perdus, endommagés ou volés des élèves. Les casiers sont optionnels pour les élèves du lycée.

4.15. Utilisation des images

AAC utilise des images des élèves dans le cadre promotionnel et des réseaux sociaux. Les noms n'accompagnent pas les images. Si un parent préfère que l'image de son enfant ne soit pas publiée, il peut contacter la direction générale par écrit et l'école n'utilisera pas l'image de cet enfant.

5. Directives supplémentaires pour la Section Maternelle

Parce que les besoins des enfants et de leurs parents sont uniques par rapport à l'ensemble de la communauté scolaire, les sections suivantes décrivent les variations des politiques scolaires de AAC développées pour soutenir au mieux la section Maternelle.

Temps de repos physique-Tous les enfants des classes inférieures à la grande section auront un temps de repos. Des stratégies efficaces de repos et de sommeil sont des facteurs importants pour s'assurer qu'un enfant se sente en sécurité dans un environnement. Le "repos" est défini comme une période d'inactivité, de solitude, de calme ou de tranquillité, et peut inclure un enfant dans une situation d'endormissement. Chaque enfant doit apporter son propre petit oreiller, son drap et sa couverture avec son nom dessus. Le linge de lit des enfants sera envoyé à la maison pour être lavé toutes les deux semaines.

Uniformes supplémentaires dans la section Maternelle-Les enfants de la Section Maternelle doivent apporter quotidiennement deux vêtements supplémentaires et un large t-shirt à utiliser comme une blouse d'art. Veuillez mettre des étiquettes sur tous les vêtements pour aider à identifier les articles perdus.

Jouets de la maison-Les élèves sont autorisés à apporter un objet unique de la maison, tel qu'un livre ou un animal en peluche, car il peut être réconfortant, servir de pratique de partage et de responsabilité pour les objets personnels, et offrir une fenêtre sur les intérêts, les jeux et les histoires développés. Aucun objet faisant du bruit ou favorisant un jeu agressif n'est autorisé. N'apportez pas d'objets qui pourraient causer un grand désarroi s'ils étaient perdus ou cassés. Si l'objet est oublié à l'école, l'élève devra attendre le jour de classe suivant pour le récupérer, dans le cadre de la pratique de la responsabilité et de la flexibilité.

Bien que nous fassions tout notre possible pour prendre soin de tout le matériel, les enseignants ne sont pas responsables des articles apportés de la maison.

Politique linguistique de AAC

AAC est fière d'avoir un corps étudiantin provenant du monde entier. Avec plus de trente nationalités représentées dans notre population étudiantine et notre personnel, il est vital que AAC honore une approche multilingue et culturelle de l'apprentissage. La philosophie linguistique de l'école s'articule autour d'une approche trilingue, à la fois dans l'acquisition de la langue et dans une compréhension culturelle plus large qui découle de l'étude de la langue. Les élèves de AAC suivent tous leurs cours académiques de base en anglais, mais ont également des cours quotidiens de français et d'arabe, dès la grande section. Les trois langues sont célébrées et promues de diverses manières afin que les parties prenantes de l'école se sentent incluses dans l'atmosphère d'apprentissage.

Entrée et durée du programme

Au cours du processus d'admission/induction pour les classes de troisième et plus, les élèves passent des examens en anglais, français et arabe. En fonction des résultats de ces tests, une décision d'admission à AAC est prise, ainsi qu'un éventuel soutien nécessaire en langue et dans d'autres domaines.

Les élèves sont placés dans le niveau de langue approprié de leur classe pour le français et l'arabe (débutant, intermédiaire ou avancé). Dans le cas de la langue anglaise, les élèves sont soit admis directement dans la classe ordinaire sans besoin de soutien, soit admis avec le soutien linguistique requis lorsque leur déficit linguistique en anglais n'est pas supérieur de deux niveaux à ceux de leurs pairs en termes de compréhension et de production linguistiques.

Pour accéder au programme, les élèves démontrent les caractéristiques suivantes pendant le processus d'admission:

- Anglais
 - 1 année de Déficier : Insertion et / ou Cours supplémentaire.
 - 2 années de Déficier: Extraction, Insertion et / ou Cours supplémentaire.
 - 2 ans et +: Non admis / Admis avec la participation requise au programme ESL- Anglais Langue Secondaire-
- Français
 - Au primaire, les élèves sont testés dans la classe débutant, intermédiaire ou avancé par rapport à leurs camarades du même niveau scolaire.
 - Au collège et au lycée:
 - Cours de français ordinaire
 - Intégration du français avec soutien linguistique en français
 - Français comme langue étrangère
- Arabe: les élèves sont testés en classe débutant, intermédiaire ou avancé par rapport à leurs camarades du même niveau scolaire.

La période de temps pendant laquelle l'élève reste dans le programme dépendra de son niveau de langue et, dans la plupart des cas, est inférieure à une année scolaire.

À la fin de l'année scolaire, ou à tout moment pendant l'année scolaire, l'enseignant de soutien linguistique déterminera si l'élève doit continuer à bénéficier des mêmes formes de soutien linguistique, de formes modifiées de soutien linguistique ou s'il doit quitter le programme. Cette décision est communiquée dans un rapport rempli par l'enseignant de soutien linguistique et approuvé par le directeur de la division.

Types de soutien linguistique

AAC offre plusieurs options aux élèves pour développer leurs compétences linguistiques. Les programmes de soutien linguistique suivants sont disponibles pour les élèves de AAC:

- Langage en Extraction ou Insertion
- Cours Supplémentaire
- Programme d'Anglais Langue Secondaire
- Classes à niveaux en français et en arabe

Programme d'extraction des langues

Le programme d'externalisation de la langue anglaise est proposé aux élèves de la grande section à la 8ème année et suit le même programme que la classe de langue principale. Toutefois, lorsque le niveau de langue constitue un obstacle à la réussite dans la classe principale, l'enseignant de soutien linguistique travaillera avec les élèves concernés, en leur fournissant un soutien et des conseils supplémentaires jusqu'à ce que l'élève soit capable de réussir dans la classe principale sans soutien supplémentaire.

Ces cours peuvent avoir lieu pendant la classe ordinaire ou à un autre moment déterminé par l'administration afin d'éviter l'absence des classes ; cela dépend largement du niveau de soutien requis. Dans la mesure du possible, les élèves sont retirés avec d'autres élèves de leur niveau scolaire qui ont un niveau de compétence linguistique similaire.

L'enseignant de soutien linguistique apporte un soutien aux élèves en dehors de la classe en travaillant en étroite collaboration avec l'enseignant de la classe pour différencier le travail des élèves, en s'assurant que les ressources et le matériel reflètent et soutiennent l'enseignement linguistique nécessaire.

Programme d'insertion des langues

Le programme d'insertion des langues est proposé en anglais de la 1ère à la 8ème année et permet aux élèves de suivre les cours normaux avec le soutien supplémentaire d'un enseignant de soutien linguistique. Ce niveau de soutien est réservé aux élèves ayant des compétences fondamentales dans la langue, mais qui ont besoin d'un soutien supplémentaire minimal pendant leur transition vers la classe ordinaire à AAC. Cela est parfois demandé aux nouveaux élèves, ainsi qu'aux élèves qui quittent le programme d'enseignement des langues. Dans le cadre de ce modèle, l'enseignant de soutien linguistique travaille en étroite collaboration avec l'enseignant de la classe afin d'échafauder des ressources pour soutenir les élèves, à mesure qu'ils sont retirés du programme.

Cours de Langue Supplémentaire

Parfois, un élève peut avoir besoin de cours particuliers après l'école, en plus ou à l'opposé des autres types de soutien linguistique proposés par AAC. Dans ces cas, l'enseignant de soutien scolaire informera les parents et les mettra en contact avec des enseignants agréés par AAC, comme décrit dans la section Soutien scolaire de ce manuel.

Classes de niveau de la langue Française et Arabe

Le français et l'arabe font partie du programme scolaire de base à AAC à l'école primaire, au collège et au lycée, avec comme point culminant les cours du IB offerts dans les deux langues. Au cours du processus d'intégration, tous les candidats sont testés en français et en arabe afin d'évaluer leurs compétences dans ces langues. Pour le primaire, en fonction des résultats de ces tests, les élèves sont placés dans une classe de niveau débutant, intermédiaire ou avancé pour le français et/ou l'arabe. Au fur et à mesure que les élèves progressent et démontrent une meilleure maîtrise de la langue, ils passent à une classe de niveau supérieur pour chaque langue.

Dans le secondaire, l'arabe est divisé en trois niveaux : débutant, intermédiaire et avancé, avec la possibilité de culminer dans la classe d'arabe du groupe 2 du IB (acquisition de la langue) (une fois que AAC est autorisé par IB).

Dans le cas du français, les élèves sont placés dans le programme de français classique, qui aboutit au groupe 2 du IB (acquisition de la langue), en fonction de leur niveau de compétence. Un soutien linguistique supplémentaire existe pour les élèves de français du collège et du lycée.

Politique linguistique du Programme du diplôme

Dans le cadre du Programme du diplôme IB, AAC proposera des cours de langue et de littérature en anglais HL/SL. En Acquisition des Langues, AAC proposera l'arabe SL/HL et le français SL/ HL.

Tous les élèves recevront le même soutien linguistique de AAC jusqu'en 8ème année. Une fois qu'ils entrent dans le Programme du Diplôme, les élèves recevront un tutorat comme seul soutien.

Si un élève transféré ou tout autre élève souhaite suivre un cours de langue qui n'est pas proposé par AAC mais qui est proposé par PAMOJA Education, notre coordinateur de site et notre coordinateur IBDP doivent aider les élèves à s'inscrire à ce cours. Le coordinateur DP doit suivre les progrès de l'élève et organiser l'évaluation du cours en ligne.

Politique d'évaluation de American Academy Casablanca

L'évaluation est un processus continu et complet qui fait partie intégrante de l'apprentissage et de l'enseignement. C'est la façon dont les enseignants acquièrent des connaissances sur les besoins, les réalisations, la croissance et les capacités de leurs élèves, ce qui permet de planifier et d'enseigner plus efficacement, et donc d'améliorer les résultats des élèves.

Principes

- L'évaluation est au cœur de l'enseignement et de l'apprentissage.
- L'évaluation est au centre de la pratique de la classe. Les enseignants planifieront des tâches, des activités et des questions qui aideront les élèves à démontrer leurs connaissances, leur compréhension et leurs compétences.
- L'évaluation de l'apprentissage doit se concentrer sur la manière dont les élèves apprennent. Nous reconnaissons que chaque élève est unique et que les élèves apprennent de différentes manières. Nous aidons les élèves à prendre conscience de la manière dont ils apprennent ainsi que de ce qu'ils apprennent et nous reconnaissons que tous les élèves peuvent apprendre.
- L'évaluation de l'apprentissage devrait être une compétence clé pour tous les pédagogues. Nous veillons à ce que l'ensemble du personnel soit capable d'évaluer l'apprentissage des élèves, d'identifier les prochaines étapes et d'aider les élèves à progresser.
- L'évaluation doit toujours être sensible, constructive et précise. Nous veillons à ce que toutes les évaluations soient précises, significatives et utilisées pour informer l'enseignement et l'apprentissage. Notre objectif est de faire en sorte que les élèves soient mis au défi de manière appropriée afin de réaliser leur plein potentiel.
- L'évaluation doit motiver les élèves. Nous sommes conscients de la façon dont la confiance des élèves peut être affectée par les commentaires sur leur travail. Nous célébrons ce que chaque élève peut faire, en mettant l'accent sur les progrès, les résultats, les efforts et l'attitude.
- L'évaluation doit être continue et contenir une grande variété de formes qui donnent une image complète des capacités et des connaissances de l'élève.
- L'évaluation de l'apprentissage aide les élèves à comprendre leurs objectifs et les critères selon lesquels ils sont évalués.
- L'évaluation aide l'équipe à travailler avec les parents pour aider chaque enfant à développer tout son potentiel.

Types d'évaluation

AAC utilise une grande variété d'évaluations pour mesurer les progrès des élèves. Notre test standardisé le plus important est le MAP test (Mesures des progrès académiques). Ces tests informatisés et adaptatifs fournissent à l'école une riche collection de données permettant de guider l'enseignement, d'informer l'approvisionnement en ressources, d'évaluer le programme d'études et de soutenir les décisions relatives au personnel. Les élèves de la 3ème à la 9ème année passent le MAP en automne et au printemps, et ces données nous permettent de créer une étude longitudinale des performances individuelles et collectives. Les résultats de chaque enfant sont envoyés aux parents, et font partis de nos conférences parents-enseignants-élèves. Dans le cadre d'une volonté d'accroître la transparence et de relever les normes académiques, la direction crée également un rapport qui compare la croissance et les performances annuelles de AAC aux normes américaines.

Si le MAP est notre principale source de données, l'équipe utilise également le PSAT, SAT, IBDP, AP et les examens marocains en français et en arabe pour prendre des décisions pédagogiques. Ces données standardisées sont un élément essentiel du processus d'amélioration de l'école, car nous savons que nos élèves entreront dans un monde compétitif lorsqu'ils quitteront AAC.

AAC s'appuie aussi fortement sur l'évaluation locale pour créer une image holistique des performances des élèves. Le programme d'études a évolué et nous avons créé des outils d'évaluation plus complets pour nous donner une meilleure image de nos programmes.

Ces projets sont évalués de diverses manières, notamment par des travaux finaux, des présentations, des sketches, des discours, etc. En conclusion, AAC s'appuie sur des formes plus traditionnelles d'évaluation telles que les travaux de recherche, les examens, les évaluations, les devoirs et les travaux en classe. Notre objectif principal est de fournir une image aussi complète que possible des connaissances et des capacités de chaque élève.

Ces évaluations se répartissent en deux grandes catégories : formatives et sommatives. L'évaluation formative est considérée comme une évaluation de l'apprentissage et fait partie intégrante du processus d'enseignement. Les enseignants obtiennent un retour constant sur les capacités et les progrès des élèves et adaptent leur enseignement en fonction des résultats. L'évaluation sommative est une évaluation de l'apprentissage qui permet aux enseignants de mesurer ce que les élèves connaissent et peuvent faire à la fin d'une unité.

Rapport

AAC s'appuie sur plusieurs formes de communication des données d'évaluation des élèves. La principale source en est les bulletins de notes, qui sont distribués aux familles quatre fois par an, à la fin de chaque trimestre. Les bulletins comprennent des notes de performance académique utilisant une échelle de notation traditionnelle, des données sur l'assiduité et une note de citoyenneté basée sur une rubrique utilisant nos cinq valeurs fondamentales (respect, responsabilité, intégrité, compassion et excellence). L'école a également recours à deux conférences de parents, qui sont dirigées par les élèves de la 4ème à la 12ème année, afin de fournir une description plus détaillée des progrès des élèves. De plus, les parents ont accès à Renweb en ligne, ce qui leur permet de suivre les progrès de leur enfant dans chaque classe.

AAC publie des rapports MAP et IB par classe et par niveau, afin que la communauté puisse voir comment les groupes progressent. L'administration rend également compte des données d'évaluation des élèves aux conseils d'administration et aux conseils communautaires.

Notation

Toutes les classes secondaires utiliseront un système de points totaux pour calculer leur note finale. Un test normal devrait compter environ 100 points, un quiz 40, un travail en classe 10 et un devoir à la maison 5. Un projet majeur a une valeur de 100 à 200 points. La note finale est ensuite calculée par Renweb en additionnant le total des points possibles et en le comparant au nombre de points obtenus par un élève, puis convertie en pourcentage. Les devoirs ne doivent jamais compter pour plus de 10% de la note finale d'un élève.

Rubriques

Pour les travaux majeurs, des rubriques sont souvent fournies aux élèves afin qu'ils comprennent mieux comment ils seront évalués. Ces rubriques sont distribuées au début de l'unité et peuvent inclure des exemples de travaux exemplaires.

Politiques

AAC calcule le GPA sur une échelle de 4.0, et est pondéré en fonction du nombre de fois où la classe se réunit et de la valeur du crédit de la classe. Les classes AP/IB HL reçoivent une augmentation de 0,5 de leur valeur du GPA, pour toutes les notes supérieures à D. L'école utilise l'échelle de notes suivante :

La note en lettre	Pourcentage de la note	Echelle de 4.0	La note en lettre	Pourcentage de la note	Echelle de 4.0
A+	97-100	4.0	C+	77-79	2.33
A	93-96	4.0	C	73-76	2.0
A-	90-92	3.67	C-	70-72	1.67
B+	87-89	3.33	D+	67-69	1.33
B	83-86	3.0	D	65-66	1.0
B-	80-82	2.67	F	Inférieur à 65.0	0.0

Délais

Dans les classes de la 6^{ème} à la 12^{ème} année, les enseignants acceptent les travaux en retard. Chaque jour de classe où le travail est en retard entraîne une réduction de 10% de la note. Les élèves peuvent rattraper un travail lorsqu'ils sont absents. Ils ont droit à un jour de rattrapage pour chaque jour d'absence. Ceci ne s'applique qu'aux absences "excusées". Les absences non excusées font perdre des points à l'élève.

Guides du Programme de Cours

Les enseignants communiquent toutes leurs attentes et les devoirs prévus au début de l'année avec les guides de programme des cours. Ces documents permettent aux élèves et à leurs parents de comprendre ce qui sera enseigné et comment les élèves seront évalués.

Malhonnêteté Académique

L'école dispose d'une politique complète en matière de malhonnêteté académique qui est publiée sur le site web, fournie aux élèves et examinée avant les travaux importants. Le code de discipline de l'école explique également les conséquences des actes de malhonnêteté commis par les élèves. L'intégrité étant l'une des valeurs de l'école, les élèves sont tenus de faire leur propre travail en tout temps.

Élèves aux besoins spécifiques

L'école dispose d'un programme de soutien aux élèves et d'enseignants spécialisés dans l'éducation spécialisée, ainsi que d'un manuel de soutien aux élèves publié. Toutes les politiques concernant les élèves qui pourraient avoir besoin de mesures d'adaptation spéciales y sont clairement exposées. Les élèves qui intègrent le programme de soutien ont un plan d'enseignement individualisé (IEP) qui explique comment les besoins spécifiques de l'élève seront satisfaits tout en maintenant les normes académiques de l'école.

Évaluations du programme du diplôme IB

Selon le document du IB intitulé Diploma Programme Assessment : Principes et pratique, l'évaluation dans le programme est à enjeux élevés et liée à des critères, en fonction des éléments suivants:

1. L'évaluation du DP doit soutenir les objectifs pédagogiques et philosophiques du programme, en encourageant les bonnes pratiques en classe et l'apprentissage approprié des élèves.
2. Les résultats publiés de l'évaluation du DP (notes par matière) doivent avoir un niveau de fiabilité suffisamment élevé, approprié à une qualification d'entrée à l'université à fort enjeu.
3. L'évaluation du DP doit refléter l'esprit international du programme dans la mesure du possible, éviter les préjugés culturels et tenir compte de manière appropriée des élèves travaillant dans leur deuxième langue.
4. L'évaluation du DP doit accorder une attention appropriée aux compétences cognitives d'ordre supérieur (synthèse, réflexion, évaluation, analyse, pensée critique) ainsi qu'aux compétences cognitives plus fondamentales (connaissance, compréhension, application).
5. L'évaluation de chaque matière doit comprendre un éventail approprié de tâches et d'instruments/composants pour garantir l'évaluation de tous les objectifs de la matière.
6. Le principal moyen d'évaluer le rendement des élèves et de déterminer les notes des matières devrait être le jugement professionnel d'examineurs principaux expérimentés, appuyé par des données statistiques.

Toutes les évaluations et exigences de chaque matière du diplôme du IB sont discutées et couvertes en détail dans les cours individuels. Les candidats passeront toutes les évaluations au cours de leurs deux années d'études. Les évaluations internes (IA) sont des évaluations qui sont notées en interne par l'enseignant et modérées en externe par des examinateurs du IB. Les évaluations externes (EA) sont des évaluations qui ont lieu au mois de mai durant l'année de la terminale du candidat et qui sont notées en externe par des examinateurs du IB. Certaines évaluations externes sont menées et supervisées par les enseignants sans les restrictions des conditions d'examen, mais sont notées en externe par des examinateurs du IB. Les examens notés en externe représentent la plus grande partie des évaluations pour la plupart des matières..

Appels

Tout élève ou parent qui n'est pas d'accord avec une note a le droit de faire appel. La première étape de tout litige est de contacter directement l'enseignant. Si l'élève ou le parent n'est pas satisfait, il peut rencontrer le directeur de division en convenant au préalable une réunion. Si la question n'est toujours pas résolue, la procédure d'appel se poursuit auprès du chef d'établissement. Cela nécessite une demande écrite, à laquelle il doit être donné suite dans un délai d'une semaine. La dernière étape consiste en un appel écrit auprès du Conseil exécutif, qui est l'organe de direction ultime de l'école. La décision du Conseil exécutif est définitive.

Synthèse

Il s'agit d'un document évolutif. Au fur et à mesure que l'école évolue, l'approche de l'école continuera à changer pour répondre aux besoins des élèves et des enseignants. Le but ultime de l'évaluation est d'améliorer l'enseignement, d'évaluer l'apprentissage et de motiver les élèves. Tout membre de la communauté de AAC ayant des questions ou des préoccupations concernant l'approche de l'évaluation au sein de AAC doit contacter le chef de l'établissement ou le coordinateur du IB.

Politique d'inclusion et de besoins éducatifs spécifiques de AAC

Besoins académiques à AAC

Lorsqu'un élève continue à avoir des difficultés d'apprentissage qui n'ont pas été remédiées par la différenciation en classe, un plan de réponse à l'intervention est créé pour tenter de combler les lacunes de la manière la moins intrusive possible. Ce plan comprend un soutien fourni par l'enseignant, l'implication du foyer et des interventions de l'équipe pédagogique qui est mesuré par des évaluations et des observations appropriées.

Les enseignants de soutien à l'apprentissage fournissent des services aux élèves sur une base individuelle et au sein de groupes, à l'intérieur et à l'extérieur de la classe. Les enseignants de soutien à l'apprentissage planifient conjointement les leçons afin de s'assurer que les élèves bénéficient des adaptations/modifications et des échafaudages adéquats, adaptés à leurs besoins. Les cours supplémentaires, les aménagements, les adaptations et modifications du programme scolaire sont supervisés par les enseignants de soutien scolaire afin de fournir un accès approprié aux élèves qualifiés. La même philosophie s'applique aux élèves du IB.

Champ d'application des services pour les besoins spécifiques

Si un élève est diagnostiqué avec un trouble qui entrave son développement académique, un plan d'éducation individuel (IEP) est développé pour l'élève. Il décrit les services proposés, leur durée, ainsi que les modifications du programme scolaire dans le contexte du programme de AAC ordinaire, ainsi que les modifications du programme de AAC global, jusqu'à un plan modifié de remise des diplômes.

Aménagements pour les besoins spécifiques potentiellement offerts pour les troubles de l'apprentissage, de la langue et de la communication:

- Période prolongée
- Pauses supplémentaires
- Organismes graphiques
- Modifications progressives du contenu
- Modifications de la complexité visuelle (telles que l'utilisation d'un surligneur, de gros caractères, d'un grossissement visuel), synthèse vocale/technologie à commande vocale, technologie d'assistance (utilisation de l'ordinateur, calculatrice à quatre fonctions)
- Aucune pénalité pour les fautes d'orthographe et de grammaire sur les évaluations écrites
- Utilisation d'outils informatiques tels que la vérification orthographique et la vérification grammaticale
- Stratégies de prise de notes
- L'élève est autorisé à répondre sur la feuille de test
- Sièges préférentiels
- Enseignement en petit groupe
- Aide supplémentaire aux enseignants
- Utilisation approuvée d'un clavier spécial
- Temps prolongé pour les réponses verbales
- Travail de dissertation facultatif

Limites des services offerts pour les troubles d'apprentissage, de langage et de communication:

- Scribe
- Lecteur humain
- Guide d'étude d'examen
- Interventions thérapeutiques
- Partenaire d'étude en classe ou assistance par les camarades
- Accès à la salle des ressources
- Assistance individuelle régulière pour le retrait
- Assistance manuelle
- Casque antibruit
- Modifications du format de test
- Enregistrement audio de la réponse du test
- Réduction ou modification à choix multiples
- Dictée individuelle
- Braille
- Équipement et outils vocaux
- Orthophonie

L'inclusion et IB

Selon la publication du IB *Special Educational Needs within the IB Programmes* (2010), "L'inclusion est un processus continu qui vise à accroître l'accès et l'engagement dans l'apprentissage pour tous les élèves en identifiant et en supprimant les obstacles". American Academy Casablanca a une politique d'admission inclusive et encourage tous les élèves à tenter le programme du diplôme du Baccalauréat International. Conformément aux politiques de AAC en matière de besoins spécifiques et aux directives du IB, notre personnel s'efforce d'aider chaque élève à surmonter tout obstacle à l'apprentissage.

Accommodation pour l'évaluation du IB

Les évaluations scolaires sont différenciées selon les lignes directrices décrites dans le IEP qui sont conformes aux politiques et règlements de AAC concernant les besoins éducatifs spécifiques. Pour les évaluations externes et internes du IB, le IBO autorise, sous certaines conditions, l'établissement scolaire à procéder à des "arrangements spécifiques" concernant les tests. Pour cette autorisation, une évaluation professionnelle doit être fournie à l'établissement scolaire et au bureau de l'IBO. Aucun arrangement spécial ne sera fait sans ces documents et seul l'OBI est autorisé à autoriser les "arrangements spéciaux". Le coordinateur du DP doit contacter l'IBO pour identifier les "arrangements spécifiques".

Responsabilités du coordinateur du IB DP :

En plus de contacter IBO pour les «arrangements spécifiques», le coordinateur du IBDP est responsable des tâches suivantes:

- Se conformer à toutes les politiques et réglementations de AAC concernant les besoins éducatifs spécifiques.
- Faire une demande auprès du IB pour les accommodations de l'élève dans différents types et circonstances d'évaluation.
- Travailler en collaboration avec les enseignants de soutien à l'apprentissage pour soutenir les élèves ayant des besoins éducatifs spécifiques.
- Lors de l'inscription, informer les parents des exigences rigoureuses du programme pour assurer un placement approprié.
- Maintenir la discrétion lors de la prestation de services liés aux besoins éducatifs spéciaux

Politique d'honnêteté académique

La mission de American Academy Casablanca est la suivante : "Grâce à la participation à des programmes de la plus haute qualité, basés sur l'enquête et axés sur l'élève, tous les élèves trouvent leur épanouissement en accomplissant l'excellence personnelle et académique, deviennent des citoyens du monde multilingues qui s'adaptent et contribuent dans un monde qui change rapidement, et agissent sur leurs valeurs pour avoir un impact positif sur ceux qui les entourent."

Le point le plus important de notre déclaration de mission concernant l'honnêteté académique est que les élèves doivent "agir en fonction de leurs valeurs pour avoir un impact positif sur ceux qui les entourent". L'essentiel de l'honnêteté académique repose sur la création d'un système de valeurs fort auquel les élèves adhèrent de leur propre chef, tout en se faisant rappeler par leurs enseignants, leurs parents et leurs pairs qu'ils doivent s'efforcer d'être honnêtes et directs.

A American Academy Casablanca, nous avons cinq valeurs qu'en tant que communauté scolaire nous nous efforçons d'incarner à tout moment : Intégrité, Compassion, Respect, Responsabilité et Excellence. Les deux valeurs les plus importantes à souligner lorsqu'on parle d'Honnêteté Académique sont l'Intégrité et la Responsabilité.

Les élèves doivent toujours agir avec intégrité dans leurs travaux scolaires, ce qui signifie qu'ils ne doivent jamais plagier ou tricher, et qu'ils doivent toujours citer correctement les références utilisées dans leurs travaux. S'il s'avère qu'ils n'ont pas agi avec intégrité, ils seront tenus responsables de leurs actes.

Chacune de nos cinq valeurs scolaires a cinq comportements associés à ces valeurs. Pour l'intégrité et la responsabilité, il s'agit de:

Intégrité

Définition: Être un exemple pour les autres en faisant preuve d'honnêteté et en respectant les principes moraux et éthiques les plus élevés.

Comportements attendus qui démontrent l'intégrité:

1. Faire la bonne chose, même lorsque personne ne regarde.
2. Être honnête; dire toujours la vérité.
3. Être fiable; toujours tenir parole.
4. Admettre ses erreurs et faire amende honorable.
5. Refuser de répandre des rumeurs ou des ragots.

Responsabilité

Définition: Être responsable de vos actions, suivre les tâches et les obligations, accepter les conséquences et assumer le besoin d'aider et de soutenir les autres.

Comportements attendus qui démontrent la responsabilité:

1. Être responsable de vos propres actions; accepter les conséquences.
2. Être discipliné et maîtrisé en tout temps.
3. Remplir vos obligations à temps.
4. Faites votre juste part lorsque vous collaborez avec d'autres.
5. Aider ceux qui en ont besoin.

Le profil de l'apprenant du IB qui est le plus important en ce qui concerne l'honnêteté académique est le profil de principe. Dans la philosophie du IB, être doté de principes signifie : " Nous agissons avec intégrité et honnêteté, avec un sens aigu de l'équité et de la justice, et dans le respect de la dignité et des droits des personnes partout dans le monde. Nous assumons la responsabilité de nos actions et de leurs conséquences."

Élèves

En introduisant une politique d'honnêteté académique, nous créons et entretenons un sentiment d'équité et de justice chez nos élèves. Lorsqu'ils savent exactement ce que l'on attend d'eux et les conséquences de leurs actes, ils sont alors responsables de leurs propres actions. De plus, lorsque ces conséquences sont clairement définies, tout le monde est traité de la même manière.

Parents

Lorsque les parents savent que leurs enfants seront tenus responsables de leurs actes, ils peuvent alors mettre en œuvre la pratique de l'honnêteté scolaire à la maison. Il est essentiel que les parents comprennent que leur enfant est responsable de tout son travail et qu'ils doivent prendre des mesures pour s'assurer que leurs enfants travaillent avec honnêteté et intégrité.

Enseignants

Les enseignants doivent définir les concepts d'honnêteté et d'intégrité à travers leurs pratiques d'enseignement et d'apprentissage. Ils doivent intervenir lorsqu'un élève, à tout moment, n'agit pas avec intégrité. Les élèves sont davantage encouragés à agir avec honnêteté lorsqu'ils savent que leurs enseignants s'efforcent de s'assurer que leurs camarades de classe ne trichent pas afin d'obtenir un avantage injuste.

Les enseignants doivent également s'assurer que tous les travaux rendus sont correctement cités. AAC suit le format de la Modern Language Association pour les citations.

Administrateurs

Les administrateurs doivent s'assurer qu'ils rappellent constamment aux élèves l'importance de l'intégrité académique et doivent faire le suivi des conséquences appropriées lorsque cette intégrité a été violée.

Comité d'honnêteté académique

Pour s'assurer que les élèves, les enseignants et le personnel administratif agissent toujours avec équité et justice en ce qui concerne l'honnêteté académique, des représentants de ces trois groupes sont nommés au comité d'honnêteté académique. Grâce au comité d'honnêteté académique, nous avons une communauté de camarades qui va au cœur de ce que signifie être une personne forte et responsable, et pourquoi la pratique de l'intégrité est aussi importante que la réussite scolaire.

Note de citoyenneté

AAC, le reflet le plus fort de l'adhésion d'un élève à l'honnêteté académique se trouve dans sa note de citoyenneté. Publiée dans le manuel communautaire de AAC, la note de citoyenneté est définie comme suit:

1. La note de citoyenneté est calculée en fonction de la démonstration des valeurs de AAC conformément aux comportements attendus décrits ci-dessus.
2. La note de citoyenneté sera indiquée sur chaque bulletin de note.
3. Au primaire, les notes de citoyenneté sont calculées par l'enseignant principal pour tous les élèves avec la contribution d'enseignants de matières complémentaires, et la note de citoyenneté sera reflétée sur le bulletin sous la forme d'un score total unique.
4. Au collège et au lycée, chaque enseignant de matière calcule une note de citoyenneté et la moyenne de ces notes est reflétée sur le bulletin de notes.
5. Pour tous les élèves, les infractions comportementales réduiront la note finale de citoyenneté à chaque période de notation, comme indiqué dans la section Actions disciplinaires de ce manuel (voir ci-dessous).
6. Une note globale de 65 ou plus est considérée comme une note de citoyenneté réussie.
7. La note annuelle finale de citoyenneté doit être de 65 ou plus pour une inscription continue non conditionnée à AAC pendant les années scolaires.

En intégrant une note de citoyenneté dans le programme scolaire, l'élève apprend que ses actions ont des conséquences, tant positives que négatives. S'il agit avec honnêteté et intégrité, cela se reflétera positivement dans sa moyenne générale. S'il s'avère qu'il ne l'a pas fait, il peut ne pas être en mesure de passer dans la classe supérieure. C'est ainsi que AAC se concentre sur la formation de l'élève dans son ensemble, et pas seulement sur l'évaluation de sa réussite scolaire.

Procédures disciplinaires pour les niveaux 1 à 12:

Le code de conduite des élèves de AAC stipule que la discipline doit être juste, mais ferme, et que le comportement de l'élève doit être le reflet des valeurs de AAC. Lorsqu'un élève ne respecte pas les valeurs de AAC et commet une infraction disciplinaire, l'école doit prendre des mesures pour corriger son comportement. Les mesures disciplinaires peuvent être appliquées pendant toute classe ou activité à laquelle l'élève participe à l'intérieur ou à l'extérieur de l'école, avec ou sans uniforme, y compris les excursions et/ou dans le bus scolaire.

Les infractions disciplinaires sont réparties en trois catégories : infractions mineures, infractions majeures et infractions graves. Les conséquences, y compris les actions correctives, correspondent à la gravité de l'infraction.

Le plagiat et la tricherie sont traités comme des infractions majeures. Ceux-ci sont répartis en six catégories:

1. **Plagiat:** Prendre le travail de quelqu'un d'autre et essayer de le faire passer pour le vôtre
Exemples: prendre un poème et essayer de le revendiquer comme le vôtre, ou utiliser une grande partie du travail de quelqu'un d'autre sans citation appropriée
2. **Tricherie:** Agir malhonnêtement afin d'obtenir un avantage injuste
Exemples: copier d'un autre élève à un examen ou mauvaise utilisation d'un téléphone portable lors d'un examen
3. **Collusion:** Permettre à votre propre travail d'être copié et soumis en connaissance de cause par un autre élève pour évaluation
Exemples: Permettre à un autre élève de copier à partir de votre copie d'examen ou leur donner vos devoirs à copier
4. **Paraphraser:** Redéfinir le travail de quelqu'un d'autre sous une autre forme sans reconnaître correctement la source d'origine
Exemple: retirer un paragraphe d'Internet, le reformuler et le faire passer pour votre propre travail sans citation appropriée
5. **Fabrication de données:** Fabrication de données ou de résultats pour une exploration scientifique ou mathématique
Exemple: modification des résultats afin de correspondre à votre propre hypothèse dans une expérience scientifique
6. **Connaissance préalable du contenu de l'examen:** Si un élève divulgue des informations ou reçoit des informations sur le contenu d'un examen
Exemple: si une classe a le même examen à un moment différent et que vous dites à un autre élève le contenu de l'examen avant de passer le test

Conséquences d'une infraction majeure:

Si un élève commet, ou est soupçonné d'avoir commis, une infraction majeure, l'enseignant ou le membre du personnel doit soumettre un dossier disciplinaire au bureau de la division correspondante pour suivi, enquête et validation éventuelle. Chaque infraction majeure entraîne une réduction de la note de citoyenneté, déterminée par l'administration.

Mesures correctives

Outre le fait que les infractions se reflètent dans la note de citoyenneté, les infractions donnent lieu à des actions correctives possibles, comme décrit ci-dessous.

1. Détention pendant le déjeuner
2. 1 heure de détention après l'école
3. L'école du samedi
4. Suspension à l'école
5. Suspension en dehors de l'école
6. Affectation à l'école en ligne
7. Probation ou expulsion de la conduite

L'administration se réserve le droit de modifier la procédure ci-dessus ou de prendre d'autres mesures appropriées si nécessaire pour garantir que la discipline des élèves est gérée de manière appropriée et efficace sur le campus de AAC.

Admissions de AAC

Aperçu et objectif

La politique d'admission et d'inscription des élèves vise à fournir une explication détaillée du processus d'admission qui comprend le profil de l'élève, le profil de la famille et les conditions d'admission. Elle fournit également la procédure de réinscription des élèves d'une année scolaire à l'autre, ainsi que les départs des élèves. Les processus d'admission, de réinscription et de départ des élèves sont supervisés par la division des admissions.

Admissions

Les décisions d'admission à American Academy Casablanca (AAC) sont prises en tenant compte d'une variété de facteurs tels que décrits dans ce manuel. Les procédures d'admission doivent être suivies afin d'assurer un processus d'admission efficace, résultant en une collecte de données précises et complètes afin de prendre des décisions éclairées concernant l'admission des étudiants à AAC.

Multiculturalisme, diversité et non-discrimination dans les admissions

American Academy Casablanca accueille tous les élèves qui répondent à nos conditions d'admission et dont les familles sont engagées dans un programme éducatif américain-international. Conformément à notre déclaration sur le multiculturalisme, la diversité et la non-discrimination, American Academy Casablanca s'engage à respecter le principe de l'égalité des chances dans l'enseignement et l'école ne discrimine pas les individus sur la base de la race, la couleur, le sexe, l'origine nationale, l'âge, la religion, la croyance, le handicap, l'orientation sexuelle, l'identité ou l'expression de genre dans son processus d'admission.

Profil d'admission des élèves

American Academy Casablanca admet les élèves qui répondent aux exigences académiques en anglais, en mathématiques et dans d'autres matières en accord avec le programme du niveau auquel ils postulent et qui désirent recevoir un programme éducatif américain-international. Les futurs élèves de AAC et leurs familles viennent avec l'objectif de faire avancer la mission et la vision de l'école, tout en honorant et en appliquant ses valeurs. L'objectif final pour tous les élèves admis à AAC est d'être préparés à l'admission à l'université à la fin de leur programme d'études secondaires.

Profil d'admission des familles

American Academy Casablanca accepte les enfants des familles qui apprécient et respectent la mission, la vision, les valeurs, la philosophie éducative et les objectifs de l'école pour l'éducation de leur enfant. Elles s'engagent à rechercher l'admission à l'université pour leurs enfants, et elles acceptent de suivre les politiques, les procédures et les directives de l'école à tout moment, conformément aux dispositions du contrat d'inscription de l'élève.

Conditions d'admission

Plusieurs facteurs sont pris en considération lors du processus d'admission à American Academy Casablanca. Il s'agit notamment de la maîtrise de la langue, des performances en mathématiques, des antécédents scolaires, de l'âge, du comportement, de la recommandation de l'école précédente, des vaccinations et, parfois, d'un entretien. Il existe des conditions supplémentaires pour les élèves qui entrent au collège et au lycée. Les élèves ne peuvent être admis que dans les niveaux scolaires pour lesquels il y a des places disponibles.

Niveaux des langues anglais, français et arabe

L'anglais est la principale langue d'enseignement à tous les niveaux scolaires, et la capacité à accéder au programme dans un délai raisonnable et à s'épanouir dans notre environnement d'apprentissage de l'anglais est l'un des principes directeurs de l'admission à AAC. Le niveau de maîtrise de l'anglais de l'élève sera évalué au cours du processus d'admission par le biais d'un examen d'admission en anglais.

Pour être pleinement admis à AAC, les élèves doivent obtenir des résultats aux tests MAP de langue anglaise et de lecture dans les fourchettes de résultats établies par RIT, correspondant aux autres élèves du même niveau scolaire au cours du processus d'admission.

Les élèves qui ne sont pas à niveau et qui n'ont pas plus de deux ans de retard par rapport aux exigences établies pour le niveau scolaire ont la possibilité de se mettre à niveau pendant une période déterminée et bénéficient d'une inscription conditionnelle. Ils sont censés participer au programme ESL, ce qui peut entraîner des frais supplémentaires. Les élèves ayant un faible niveau d'anglais devront également participer à notre camp d'été d'anglais en juillet, si possible. Parfois, des cours d'anglais externes peuvent également être recommandés/exigés dans le cadre des conditions d'admission.

Les élèves doivent également passer des examens de niveau en français et en arabe afin de déterminer le niveau d'enseignement le plus approprié à leur niveau de compétence. Les tests initiaux sont effectués après leur inscription.

Niveau des Mathématiques

Une base solide en mathématiques garantit la capacité de l'élève à accéder avec succès au programme de mathématiques et des sciences à AAC, et renforce les chances de réussite aux examens d'admission des universités américaines. Le niveau en mathématiques de l'élève sera évalué au cours du processus d'admission à l'aide des tests MAP.

Pour être pleinement admis à AAC, les élèves doivent obtenir des résultats aux tests MAP en mathématiques dans les fourchettes de résultats établies par RIT, correspondant aux autres élèves du même niveau scolaire pendant le processus d'admission.

Les élèves qui ne sont pas au niveau et qui n'ont pas plus de deux ans de retard par rapport aux exigences établies pour le niveau scolaire ont la possibilité de se mettre à niveau pendant une période donnée et bénéficient d'une inscription conditionnelle. Parfois, un soutien scolaire externe en mathématiques sur un contenu spécifique peut également être recommandé/exigé dans le cadre des conditions d'admission.

Dossiers académiques

Les élèves qui s'inscrivent à AAC doivent présenter les dossiers scolaires de leurs écoles précédentes, qui varient en fonction de la classe à laquelle ils s'inscrivent. Les candidats d'âge préscolaire ne sont pas tenus de présenter des dossiers scolaires, mais peuvent présenter un portfolio académique compilé au cours de leurs années scolaires précédentes.

Les candidats de la première à la neuvième année doivent présenter les dossiers des deux dernières années scolaires et les candidats de la dixième à la douzième année doivent présenter les dossiers de la neuvième année à l'admission au lycée (9-12).

Les élèves doivent avoir réussi toutes les classes de leur école précédente afin d'être admis dans le niveau suivant à AAC. Les élèves qui arrivent à AAC avec des notes insuffisantes peuvent être autorisés à redoubler le niveau de classe à AAC, si leurs résultats en anglais et en maths méritent l'admission au niveau correspondant.

Les élèves admis au lycée, de la neuvième à la douzième année, doivent être en règle dans leur école précédente et avoir obtenu des notes dans toutes les matières sur tous les bulletins scolaires afin de pouvoir obtenir suffisamment de crédits pour obtenir le diplôme d'études secondaires américain.

Âge requis

En petite enfance (Maternelle) et en première année, les candidats sont censés avoir atteint l'âge d'admission au 1er septembre selon le tableau suivant :

Grade	Age by September 30
Petite Section	3 years old
Moyenne Section	4 years Old
Grande Section	5 years Old
1ère année	6 years Old

Les élèves qui s'inscrivent dans les classes 2 à 12 doivent avoir terminé avec succès la classe précédente pour pouvoir entrer à AAC. En règle générale, l'école n'inscrira pas un élève qui aura plus de dix-neuf ans au moment de l'obtention de son diplôme.

Recommandation de l'école précédente

Dans le cadre de la demande d'inscription, les élèves souhaitant intégrer les classes 2-12 peuvent présenter une lettre de référence du conseiller d'orientation de l'école précédente décrivant le comportement de l'élève et ses éventuels besoins d'apprentissage particuliers. Dans le cas où une lettre ne serait pas disponible, un appel téléphonique sera passé par AAC à l'école précédente pour vérification. Un formulaire de recommandation de l'élève rempli par l'école précédente est également requis. Les élèves qui ne sont pas en règle en matière de comportement ou de conduite, ou qui ne fournissent pas les preuves requises, peuvent se voir refuser l'admission à AAC. La famille doit également présenter la preuve qu'elle n'a pas d'obligations financières envers l'école précédente.

Vaccinations

Chaque élève doit présenter la preuve d'une vaccination adaptée à son âge, conformément à la législation et à la réglementation marocaines, y compris la vaccination contre les maladies suivantes :

- DTaP (diphtérie, tétanos et coqueluche);
- Poliomyélite (polio);
- (ROR) rougeole, oreillons, rubéole;
- Haemophilus influenzae de type b (Hib);
- Hépatite B;
- Varicelle;
- Autres vaccins, sur demande de AAC.

Entretien

Parfois, à la discrétion de l'école, les candidats à American Academy Casablanca devront rencontrer et passer un entretien avec le directeur de la division ou le conseiller d'orientation. Le Directeur de Division ou le Conseiller d'Orientation utilisera l'entretien pour évaluer l'anglais parlé du candidat et pour connaître sa personnalité, ses intérêts, ses motivations et ses objectifs futurs. Lors de l'entretien, le candidat aura également l'occasion de poser des questions et de clarifier tout doute qu'il pourrait avoir sur l'école ou le processus d'admission. Pour les élèves de la 4e à la 12e année, les parents ne sont pas autorisés à être présents pendant l'entretien.

Admission pour les élèves de 11ème et 12ème années

En plus des exigences décrites ci-dessus, les élèves qui s'inscrivent pour les deux dernières années du programme AAC ont des conditions d'admission supplémentaires. L'école n'accepte que les élèves issus d'écoles internationales (soit hors du Maroc, soit des écoles internationales marocaines accréditées).

Les élèves qui terminent leur 10^{ème} année dans une école marocaine accréditée (qui n'a pas de programme international approuvé par le ministère) ne peuvent pas entrer à AAC.

Admission des élèves ayant des besoins d'apprentissage spécifiques

Les élèves ayant des besoins d'apprentissage spécifiques identifiés suivront autant que possible le processus d'admission normal. Les modifications seront approuvées par le directeur de la division. Avec les documents de candidature, la famille doit présenter une évaluation externe récente faisant référence aux besoins d'apprentissage spécifiques de l'élève et aux aménagements suggérés. Une fois que des données suffisantes ont été recueillies pour prendre une décision d'admission, le directeur de division et le chef d'établissement se réunissent et déterminent le statut d'admission de l'élève.

Nombre des Élèves en classe et Listes d'attente

La taille maximale des classes est généralement de 22 élèves de la 1^{ère} à la 12^{ème} année, de 15 élèves dans les classes de la section maternelle pour les enfants de 3 ans et de 20 élèves dans les classes de la moyenne et la grande section. Dans certains cas, le programme du IB peut exiger des classes plus petites, à la discrétion de l'école. Lorsqu'un niveau scolaire spécifique est complet, les élèves sont placés sur des listes d'attente jusqu'à ce qu'une place se libère.

Des exceptions à la limite de la taille des classes sont faites pour les élèves de AAC qui doivent redoubler, pour les élèves venant par le biais d'accords d'admission avec des ambassades ou des sociétés, pour les frères et sœurs d'élèves de AAC, ou en raison de familles avec plusieurs enfants demandant l'admission. Dans ces cas, la taille maximale des classes peut être augmentée de deux élèves au maximum, et une autorisation spéciale du chef d'établissement est requise.

Types d'admission

Le type d'admission est déterminé uniquement par le directeur de division pour le niveau auquel les élèves postulent, et peut être déterminé en consultation avec divers spécialistes employés par l'école. Le type d'admission est déterminé pour chaque élève de manière à ce que différents élèves d'une même famille puissent obtenir différents types d'admission. Les décisions d'admission prises par le directeur de division peuvent faire l'objet d'un appel auprès du chef d'établissement s'il existe des preuves convaincantes que la décision était incorrecte. La décision d'admission est présentée à la famille du candidat sous la forme d'une lettre d'admission.

Admission complète

L'admission complète est accordée aux candidats qui répondent entièrement aux conditions d'admission décrites dans la section 2 de ce manuel. Ils ont présenté tous les documents requis, les résultats des examens d'admission, les dossiers scolaires antérieurs et toutes les autres données disponibles qui montrent que le candidat peut accéder avec succès au programme et s'épanouir dans la communauté éducative de AAC sans soutien formel supplémentaire.

Même en cas d'admission complète, AAC se réserve le droit de révoquer l'admission au cours du premier semestre d'inscription de l'élève, si celui-ci ne progresse pas comme prévu ou si l'école prend connaissance d'informations supplémentaires non fournies au cours du processus d'admission.

Admission conditionnelle

Dans le but d'accepter tous les candidats qui pourraient éventuellement réussir à American Academy Casablanca, l'admission conditionnelle est accordée aux candidats qui ont présenté tous les documents requis, mais qui présentent des lacunes dans une ou plusieurs des conditions d'admission décrites dans la section 2 de ce manuel, démontrant que le candidat n'est pas entièrement prêt à accéder avec succès au programme scolaire.

Les élèves admis conditionnellement sont inscrits à l'école, mais doivent participer aux programmes de mise à niveau et de soutien scolaire prescrits par la lettre d'admission lors de l'acceptation. Ces programmes peuvent être proposés par AAC ou des prestataires externes, et tous les coûts qui en découlent sont à la charge de la famille.

Dans certains cas, le candidat peut être invité à s'inscrire dans une classe de niveau inférieur plutôt que de participer aux programmes de mise à niveau et de soutien. Les élèves peuvent également être inscrits dans une classe de niveau inférieur et être tenus de participer aux programmes de mise à niveau et de soutien.

Les élèves passent de l'Admission Conditionnelle à l'Admission Pleine, à la discrétion du Directeur de la Division, lorsqu'ils n'ont plus besoin d'une mise à niveau et/ou de programmes de soutien afin d'accéder avec succès au curriculum de American Academy Casablanca. La décision sera communiquée à la famille sous la forme d'une lettre d'admission mise à jour.

Admission refusée

Les candidats qui ne fournissent pas les documents requis ou dont on pense qu'ils ne sont pas capables d'accéder avec succès au programme de AAC se verront refuser l'admission à American Academy Casablanca. Cette décision sera communiquée à la famille par téléphone et fera l'objet d'une lettre officielle. Les élèves qui se sont vus refuser l'admission peuvent faire une nouvelle demande d'admission à une date ultérieure. Il n'y a pas de limite au nombre de fois qu'un élève peut faire une demande d'admission.

Politique d'admission au Programme du diplôme du IB

AAC accorde une grande attention aux exigences du programme IB tout en encourageant fortement chaque élève à participer au programme complet du DP. Au niveau du Programme du diplôme, en 11^e et 12^e années, l'école offre des possibilités aux candidats au diplôme et aux candidats aux cours. La politique d'admission au Programme du diplôme concerne les candidats internes, externes et les élèves SEN. Les conditions minimales à remplir pour être admis au Programme du diplôme sont les suivantes :

Admissions internes

- GPA de 3,0 ou plus
- Scores MAP / PSAT supérieurs au niveau scolaire
- Recommandations des enseignants - tous les candidats doivent avoir au moins deux solides recommandations d'enseignants actuels. L'une des lettres doit provenir d'un enseignant d'anglais ou de mathématiques.
- Note de citoyenneté ** d'au moins 83/100
- Dissertation qui sera notée par deux enseignants et qui obtiendra une note de "B" ou plus.

Les mêmes critères s'appliquent aux élèves de la 9^{ème} année afin d'intégrer le programme Pre-IB en 10^{ème} année. Tout élève qui satisfait aux exigences de la note de citoyenneté et de la recommandation de l'enseignant, mais pas à la moyenne générale ou au score MAP, peut demander le DP. Le comité d'admission étudiera chaque cas et prendra une décision en fonction des améliorations apportées par l'élève et de ce qui est le mieux pour sa réussite.

**La classe de citoyenneté AAC promeut les valeurs de l'établissement qui sont alignées sur le profil de l'apprenant du IB.

Admissions externes

Les élèves qui demandent à être admis au Programme du diplôme de AAC doivent remplir les conditions suivantes :

- Le parent remplit le formulaire de demande.

- AAC reçoit les relevés de notes actuels et les dossiers relatifs aux deux dernières années de l'historique scolaire de l'élève.
- Deux évaluations par l'enseignant de l'élève de son école actuelle doivent être soumises; l'une des évaluations doit provenir d'un enseignant de mathématiques ou d'anglais.
- Entretien de l'élève par les membres du comité d'admission.
- Les résultats des tests standardisés (MAP ou similaires) sont soumis à AAC
- L'élève doit avoir une moyenne cumulative non pondérée de 3,0.

Tous les documents doivent être soumis au bureau d'admission, qui les transmettra au comité d'admission pour le DP qui prendra une décision finale.

Admissions SEN IB

American Academy Casablanca applique une politique d'admission inclusive et encourage tous les élèves à tenter le programme du diplôme du Baccalauréat International. Pour les élèves ayant des besoins spécifiques, l'école examine si les ressources nécessaires sont disponibles pour soutenir le candidat. AAC donne la possibilité aux élèves de suivre des cours partiels ou complets du Programme du Diplôme. AAC continuera à proposer des cours AP pour les élèves qui ne peuvent pas répondre aux exigences du DP.

Le processus d'admission

Les élèves peuvent demander leur admission à American Academy Casablanca à tout moment de l'année, en suivant le processus d'admission décrit dans ce manuel et en recevant une décision d'admission.

Examens d'admission, décision d'admission et inscription

1. Les familles intéressées par l'inscription de leurs enfants à American Academy Casablanca doivent contacter le département des admissions pour une visite du campus et un tour. Pendant la visite, la famille doit remplir le formulaire d'information pour les visiteurs.
2. Le service des admissions fournit à la famille le dossier d'admission, le formulaire de demande et d'autres informations pertinentes.
3. La famille remplit le formulaire de demande et soumet les documents requis comme indiqué dans le dossier d'admission.
4. Une fois qu'une famille a rempli la demande d'admission et soumis les documents requis, un rendez-vous est fixé pour les examens d'admission.
5. Une fois les examens d'admission terminés, le coordonnateur des admissions présente le rapport sommaire d'admission au directeur de la division. Cette présentation doit avoir lieu dans un délai d'un jour ouvrable après l'achèvement de la documentation et des examens.
6. La décision d'admission est prise par le directeur de la division et communiquée à la famille dans la lettre d'admission au plus tard deux jours ouvrables après que le directeur de la division a reçu le rapport sommaire d'admission, à moins que des informations supplémentaires ne soient demandées afin de prendre une décision d'admission.
7. Les élèves qui obtiennent l'admission complète ou l'admission conditionnelle dans la lettre d'admission peuvent s'inscrire pour commencer les cours à la date convenue par la famille et l'école et communiquée dans la lettre d'admission
8. L'inscription est considérée comme complète une fois que le contrat d'inscription est signé et que les frais de scolarité sont payés.
9. Les lettres d'admission expirent cinq jours ouvrables après la date d'émission. Si un élève souhaite s'inscrire après l'expiration de la lettre d'admission, des examens d'admission actualisés ou d'autres conditions requises peuvent être exigés à la discrétion du directeur de la division.

Réinscription pour les élèves qui reviennent

L'inscription à AAC se fait sur une base annuelle, et les familles qui souhaitent que leurs élèves continuent à fréquenter AAC pendant plusieurs années scolaires doivent se réinscrire. Chaque année, avant le 1er avril, le département financier ajoutera les frais de réinscription à tous les comptes d'élèves pour les élèves qui doivent répondre aux critères de réinscription tels qu'établis dans le manuel parents-élèves. Le département des admissions est responsable de la mise à jour des contrats d'inscription des élèves. Le département financier et le département des admissions coopèrent pour assurer le suivi des parents pendant les périodes de pointe en matière de réinscription, afin de faciliter le processus de réinscription dans les délais impartis.

Voici les procédures relatives au processus de réinscription à AAC :

1. Les familles qui partent doivent en informer le service des admissions au plus tard le 1er avril
2. Le département des finances inclut les frais de réinscription sur la facture d'avril.
3. Les parents/tuteurs paient les frais de réinscription et soumettent le contrat d'inscription signé et légalisé pour chaque enfant au plus tard le 30 avril.
4. Les parents/tuteurs ont terminé leur partie du processus de réinscription lorsqu'ils ont effectué les tâches mentionnées ci-dessus à l'étape 3.
5. La procédure de réinscription est terminée et l'élève est réinscrit lorsqu'un représentant légal de AAC signe également le contrat d'inscription de l'élève, l'inclut dans le dossier de l'élève et en envoie une copie à la famille, normalement avant le premier jour d'école.
6. Le bulletin final, le relevé de notes ou tout autre document ne sont pas remis aux parents/tuteurs tant que la procédure de réinscription (ou de départ) n'est pas terminée.
7. Le département des finances est chargé de saisir les informations relatives aux paiements dans Renweb dans les 24 heures suivant la réception du paiement.
8. Le service des admissions est chargé de saisir les données d'inscription dans Renweb dans les 24 heures suivant la réception du contrat d'inscription de chaque élève et de la notification du paiement.

Départs

Parfois, les familles peuvent décider de retirer leurs enfants de l'école. Cela peut être un retrait pendant l'année scolaire ou une décision de ne pas se réinscrire pour l'année scolaire suivante. La procédure des départs est décrite ici.

La procédure pour mettre fin à l'inscription à AAC est la suivante:

1. Pour se retirer pendant l'année scolaire: Le parent / tuteur doit informer le service des admissions par e-mail ou par écrit avant la date finale de présence. La lettre doit inclure la date finale à laquelle l'élève assistera à AAC.
2. Ne pas se réinscrire pour l'année suivante : Le parent/tuteur doit informer le service des admissions par e-mail ou par écrit au plus tard le 1er avril, en indiquant que l'élève ne reviendra pas l'année suivante.
3. Un entretien de sortie avec le directeur de la division a lieu afin de recueillir des données sur les raisons du départ. Si le directeur de la division n'est pas disponible, le directeur des admissions et des relations publiques peut mener l'entretien. Cet entretien a lieu idéalement avant le dernier jour de présence de l'élève.
4. Le rapport d'entretien de sortie est rempli et soumis au coordinateur des admissions pour analyse, suivi des données et établissement de rapports. Une copie est placée dans le dossier de l'élève.
5. Tous les frais de scolarité et les frais en suspens doivent être payés par le parent/tuteur.
6. Une fois que l'entretien de sortie est terminé et que les frais de scolarité et les frais en suspens sont payés, la famille peut recevoir les bulletins, les relevés de notes, les lettres de présence ou tout autre document requis pour le transfert.